

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>
------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie	DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	-------	------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C200

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A LILLE RUE DU REPOS CADASTREES SECTION TZ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue du repos	TZ	718	366	5
	TZ	716	365	7
	TZ	714	364	8
	TZ	712	363	8
	TZ	710	362	7
	TZ	708	361	21
	TZ	720	378	139

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C 

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C202**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES  
PARCELLES CADASTREES SECTION AE 538 PARTIE ET 539 PARTIE SISES A  
CROIX RUE COURBET ET BD MONTESQUIEU

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 23 mai 2025 estimant la parcelle AE 539 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 1<sup>er</sup> août 2025 estimant la parcelle AE 538 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrément le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie des parcelles suivantes sise à CROIX :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Bd Montesquieu	AE	538 p1	188m <sup>2</sup>
Bd Montesquieu	AE	539 p1	38m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>			
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie	DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>			
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ			
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ			
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS			

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C203

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HAIBITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA  
PARCELLE AY 358 PARTIE SISE A TOURCOING RUE PAUL VERSCHAEVE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 5 aout 2025 estimant le bien sis à Tourcoing, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur cette emprise foncière appartenant à LMH, de voirie et stationnement relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M <sup>2</sup>
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	358 P	30

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
**Anne VORTURIEZ**



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C204**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA  
PARCELLE CADASTREE SECTION IS 465 PARTIE SISE A TOURCOING ALLEE  
RAYMOND ARON

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie de la parcelle suivante sise à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Allée Raymond Aron	IS	465 p1	765m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie	DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	-------	------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C205

**OBJET** TUP DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE SISE A VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU TERROIR CADASTREE SECTION NM 372 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation

Considérant qu'il existe sur la parcelle NM 372 sise à Villeneuve d'Ascq rue du Terroir, un terrain de basket et un parking ouvert à l'usage direct du public représentant une surface d'environ 4006m<sup>2</sup>,

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectées à l'usage de parking ouvert au public et de terrain de basket et n'ont pu être désaffectées, dans le délai contraint de cette opération.

Considérant que lesdites emprises doivent être conservées par LMH postérieurement à sa transformation en SEM en vue de recevoir l'implantation de la base -vie du chantier de réhabilitation des logements de la résidence TRIOLO.

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que l'alea tenant en l'absence de désaffectation effective est faible dans la mesure où il ne dépend que d'opérations matérielles maîtrisées par LMH-SEM dans le cadre de son programme de réhabilitation de la résidence TRIOLO;

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où la désaffectation ne pourrait intervenir, qu'un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que ces emprises seront par la suite cédées par la SEM LMH à TISSERIN PROMOTION en vue de développer un programme de logements.

Considérant que la désaffectation matérielle ne peut être constatée dans l'immédiat compte tenu de la nécessité de vider les lieux de tout occupant préalablement aux travaux à réaliser par la SEM LMH,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

**Vu** le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

**Vu** les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

**Vu** l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

**Vu** les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Délibère :

Art. 1<sup>er</sup> : Est décidé à compter du 29 décembre 2025 la désaffectation de la parcelle cadastrée section NM 372 partie d'une surface d'environ 4006m<sup>2</sup> sise à Villeneuve d'Ascq, rue du Terroir. Sa désaffectation matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 29 décembre 2028.

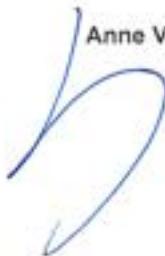
Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixé à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3 : Est déclassé à compter du 29 décembre 2025 le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre son transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C206**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** RETRAIT DE LA DELIBERATION 25/C019 DU 4 MARS 2025 ET VENTE AU PROFIT DE TISSERIN PROMOTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION NM N°372 PARTIE SISE 19 RUE DU TERROIR A VILLENEUVE D'ASCQ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'attestation de dépôt de la demande d'évaluation en date du 17 janvier 2025 à laquelle le service des Domaines n'a pas répondu dans le délai qui lui était imparti pour estimer les biens objet de la présente délibération ;

Considérant que LMH a lancé une procédure de consultation pour la cession foncière avec charges sur une partie la parcelle cadastrée section NM n°372 sise 19 rue du Terroir à Villeneuve D'Ascq à l'issue de laquelle Tisserin Promotion a été retenu au prix de 400 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

Considérant que ce site permet la densification de la parcelle cadastrée section NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à Villeneuve D'Ascq en vue d'une programmation de 20 logements environ locatifs intermédiaires et 38 logements environ en accession libre ;

Vu la délibération 25/C019 du 4 mars 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont autorisé la désaffectation de la parcelle NM n°372 partie et agréé la signature de la promesse de vente de la parcelle cadastrée section NM n° 372 partie sise 19 rue du Terroir à Villeneuve D'Ascq sous condition suspensive de déclassement moyennant le prix de 400€/ m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

Considérant cependant l'impossibilité de mener à bien la procédure de désaffectation matérielle du site préalablement à la transformation de LMH en SEM, il y a lieu de retirer purement et simplement la délibération 25/C019 du 4 mars 2025 et de tenir compte de la modification de la procédure de déclassement de cette emprise foncière.

Vu la délibération 25/C205 par laquelle les membres du Bureau ont décidé le déclassement par anticipation de la parcelle sise à Villeneuve d'Ascq rue du Terroir cadastrée section NM n°372 partie pour 4006 m<sup>2</sup> environ.

Il convient désormais, d'autoriser la vente au profit de Tisserin Promotion de la parcelle NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à Villeneuve d'Ascq, déclassée par anticipation, au prix de 400€/m<sup>2</sup> de surface de plancher, sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait ;
- Obtention d'une étude géotechnique et/ou hydrogéologique concluant à l'absence de sujétions particulières de nature à remettre en cause l'équilibre économique du programme ;
- Obtention d'une étude environnementale concluant à l'absence de sujétions particulières de nature à remettre en cause l'équilibre économique du programme ;
- Pré commercialisation de 40% des logements en accession libre ;

La Présidente propose aux membres du Bureau :

- de retirer la délibération 25/C019 du mars 2025,
- d'autoriser la vente de la parcelle NM n°372 partie sise 19 rue du Terroir à Villeneuve d'Ascq d'une surface d'environ 4 006 m<sup>2</sup>, désormais déclassée par anticipation, au profit de Tisserin Promotion au prix de 400€/m<sup>2</sup> de surface de plancher sous les conditions suspensives sus-énoncées

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**  
 Mmes Véronique DELCOURT,  
 Ghislaine WENDERBECQ

**4**  
 Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET  
 M. Jean-François DEVILLERS  
 Mme Françoise DE VRIEZE

**3**  
 Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ  
 Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ  
 Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C207**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES  
PARCELLES CADASTREES SECTION AR 620 PARTIE ET 624 PARTIE SISES A  
WATTRELOS RUE GUY MOQUET

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 19 juin et 6 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, en nature de voiries, trottoirs, stationnements, cheminements piétons et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie des parcelles suivantes sise à WATTRELOS

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE sous réserve du DMPC
Rue Guy Moquet	AR	620 p1	302m <sup>2</sup>
Rue Guy Moquet	AR	620 p3	82 m <sup>2</sup>
Rue Guy Moquet	AR	620 p4	269 m <sup>2</sup>
Rue Guy Moquet	AR	624 p1	2 m <sup>2</sup>
Rue Guy Moquet	AR	624 p2	115 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C208**

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES PARCELLES BP 841 PARTIE ET 844 PARTIE SISES A MARCQ EN BAROEUL RUE DES COTONNIERS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 4 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des cheminements, trottoirs, poste transformateur et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de diverses parties des parcelles suivantes sises à MARCQ EN BAROEUL

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFERREE
Rue des Cotonniers	BP	841 p1	484 m <sup>2</sup>
Rue des Cotonniers	BP	841 p2	77m <sup>2</sup>
Rue des Cotonniers	BP	844 p1	53 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération 25/C209**

**OBJET CÉSSION AU PROFIT DE MONSIEUR ADRIEN VERHACK DE DROITS DE COMMERCIALITÉ AU SEIN DE L'IMMEUBLE SIS 216 RUE NATIONALE A LILLE**

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que la cession objet des présentes ne figure pas parmi les cas de saisine réglementaires des Domaines.

Considérant que LMH est propriétaire d'un immeuble bâti à usage de bureaux cadastré section RT 138, sis 216 rue Nationale à Lille d'une contenance totale de 999 m<sup>2</sup> et représentant environ 2000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Ce site est actuellement vide de tous occupants et a fait l'objet d'un arrêté de permis de construire délivré le 16 février 2024 en vue de sa transformation en 23 logements locatifs sociaux, 3 logement locatifs intermédiaires et 2 cellules commerciales.

Considérant que Monsieur Adrien VERHACQ envisage quant à lui de céder deux lots à usage d'habitation au sein d'un ensemble immobilier cadastrée section HP N°46, sis 54 boulevard Carnot à Lille en vue de le transformer en bureaux. Ce site est à usage d'habitation pour une surface d'habitation totale de 179,65 m<sup>2</sup>.

Considérant que Monsieur Adrien VERHACQ envisage de déposer une déclaration préalable de travaux ayant pour objet la transformation desdits logements en cabinet d'expertise comptable par changement de destination.

Considérant que le Règlement métropolitain faisant application des dispositions de l'article L 631-7-1 du code de la construction et de l'habitation fixe les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation aux termes duquel l'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation en zone 1, dite zone « de linéaires commerciaux » est subordonnée à une compensation.

Considérant la demande de Monsieur Adrien VERHACQ visant à obtenir auprès de LMH la compensation de 179,65 m<sup>2</sup> rendue nécessaire pour la mise en œuvre de sa déclaration préalable au moyen d'une cession de droits de commercialité d'une surface approximativement équivalente.

Considérant que le projet de LMH permet de réserver :

- un logement de type 5 de 99,91m<sup>2</sup> portant le n°12
- un logement de type 4 de 87,91m<sup>2</sup> portant le n°52

La cession de droits de commercialité sera consentie au prix de 472,50 euros hors taxes le m<sup>2</sup> soit 88 744,95€ HT pour 187,82m<sup>2</sup> et sous diverses conditions suspensives ; à savoir :

- L'obtention d'un permis de construire modificatif définitif par LMH
- L'obtention par Monsieur Adrien VERHACQ d'une autorisation définitive de changement d'usage en ce qu'elle concerne uniquement les travaux devant être réalisés par LMH
- La vente des lots sis 54 boulevard Carnot à Lille par Monsieur Adrien VERHACQ

Tous frais et droits seront à la charge de l'acquéreur.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer la cession à Monsieur Adrien VERHACQ ou toute société s'y substituant, de droits de commercialité à hauteur de 187,82 m<sup>2</sup> au sein de l'immeuble de LMH sis 216 rue Nationale à Lille moyennant le prix de 86 744,95€ HT, sous les conditions suspensives sus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/E010**

**SERVICE** : Direction Générale Adjointe Proximité – Direction des politiques sociales

**OBJET** SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF RESEAU DE CONFIANCE ET ENQUETE DE PROXIMITE SENIOR

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat souhaite renouveler et renforcer son partenariat avec l'association INTERFACES dans le cadre de deux actions en lien avec le déploiement opérationnel de sa Stratégie Seniors 2025-2026. Il s'agit d'une enquête senior, d'une part et du renouvellement du dispositif Réseau de Confiance, d'autre part.

Depuis 2017, INTERFACES est un partenaire reconnu de LMH dans la mise en œuvre d'actions de médiation sociale et de prévention de l'isolement auprès des locataires âgés : ateliers pédagogiques, visites individuelles, accompagnements collectifs et maintien du lien social.

Dans la continuité de cette collaboration, LMH souhaite confier à INTERFACES deux actions :

- la réalisation d'une enquête auprès de 1000 locataires seniors de plus de 65 ans, afin d'accompagner les actions de mutation des ménages en situation de sous-occupation et de mieux identifier les besoins d'adaptation et d'accompagnement au vieillissement.

Celle-ci est la continuité de l'enquête réalisée en 2024 sur le bien vieillir au sein du patrimoine LMH, elle sera réalisée cette fois uniquement par téléphone. Sa vocation est d'avoir une connaissance plus fine sur l'adéquation situation de la personne vis-à-vis de son logement. Elle permet de mieux connaître les besoins des locataires âgés et d'anticiper une éventuelle mutation vers un logement plus adapté au vieillissement.

- Le renouvellement de l'action Réseau de Confiance, expérimentée en 2024 à Tourcoing et Armentières. Le Territoire défini en 2025-2026 concernera les agences de Villeneuve d'Ascq et Roubaix.

L'objectif est de repérer les personnes âgées isolées et en défaut de contact avec le bailleur afin de leur apporter un accompagnement en complémentarité avec les professionnels de l'agence et du terrain. Il s'agit d'une volonté d'aller-vers, d'accompagnement individuel de retour à la vie sociale auquel s'ajoutent des actions collectives en pied d'immeuble, ouvertes sur le quartier et en partenariat avec le tissu associatif et social local.

Rappelons que le Réseau de Confiance est un dispositif de prévention et de lutte contre l'isolement des séniors initié par la Caisse de retraite complémentaire Malakoff Humanis. En proposant un accompagnement humain fort à destination des seniors en situation d'isolement, Réseau de confiance est un outil de détection de proximité qui permet la ré-intégration des séniors à la vie sociale en collaboration étroite avec les acteurs locaux. L'action sera réalisée par des médiateurs de l'association Interfaces, accompagnés de jeunes en service civique citoyen.

L'objectif de cette convention est double :

- établir et signer une convention pour la réalisation d'une nouvelle enquête senior de décembre 2025 à fin février 2026 ;
- Etablir et signer une convention annuelle 2026 pour le déploiement du dispositif Réseau de Confiance sur les territoires.

La subvention accordée par LMH en 2025 est de 10 000 €, 2 000€ pour l'enquête, 8 000€ pour Réseau de Confiance.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature des deux conventions avec l'Association Interfaces.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### « SENIORS »

Entre,

**Lille Métropole Habitat - OPH de la Métropole Européenne de Lille**, Etablissement Public Local Industriel et Commercial dont le siège social est situé au 425, boulevard Gambetta, à Tourcoing (59200), immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413782509, représenté par Monsieur Maxime BITTER agissant en qualité de Directeur Général,

Ci-après désigné « LMH »,

Et,

**L'association INTERFACES**, association Loi 1901, dont le siège social est situé au 70 Rue Léon Blum à Lille (59000), représentée par Madame Bénédicte ALLARD agissant en qualité de Présidente,

Ci-après désigné « INTERFACES »,

#### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Préambule :**

Dans le cadre du déploiement opérationnel de sa Stratégie Seniors, LMH s'est engagé à soutenir, au-delà de l'adaptation du cadre bâti, des actions destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées les plus fragiles. Ces actions visent à identifier les personnes âgées isolées et de leur proposer une écoute et des conseils adaptés et nécessitent aussi de former l'ensemble des personnels susceptibles d'accueillir, d'orienter, d'entrer en contact avec les locataires Séniors. C'est en ce sens qu'un nouveau plan d'actions a été écrit pour 2025/2026

C'est dans ce cadre que LMH et INTERFACES s'associent dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention de partenariat (ci-après désignée « convention ») a pour objet de déterminer les modalités de partenariat convenues entre LMH et INTERFACES pour deux actions menées en 2025/2026.

## ARTICLE 2 : Durée de la convention

La convention est consentie pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

## ARTICLE 3 : Engagements d'INTERFACES

INTERFACES dispose d'un savoir-faire en matière de médiation sociale, d'animation et d'accompagnement social ainsi que d'une connaissance approfondie des territoires sur lesquels LMH est implanté.

A ce titre, INTERFACES s'engage, dans le cadre de la présente convention, à assurer deux actions en 2025 :

### **ACTION 1 // ENQUETE SENIORS**

Réalisée auprès d'un panel d'environ 1000 locataires seniors de plus de 65 ans, sélectionnés sur l'ensemble du parc, elle a pour but d'accompagner les actions d'accompagnement à la mutation des seniors en sous-occupation

Elle sera menée du 1<sup>er</sup> décembre 2025 jusqu'à la fin février 2026.

#### LIVRABLE

Le livrable attendu est de 300 entretiens menés principalement par téléphone.

Les résultats d'enquête seront à fournir sous Excel, rapprochées du nom du locataire.

Pour permettre à Interfaces d'atteindre l'objectif de 300 questionnaires complétés, LMH fournit un fichier de 1 000 contacts, qui comportera impérativement les informations suivantes : Nom – prénom – Date de naissance - Adresse précise (dont étage) - Numéro de téléphone du locataire - mail. Une indication « logement adapté PMR » sera précisée.

#### **Etape 1 / DEROULE DE ENQUETE**

Les appels téléphoniques d'Interfaces commenceront le 1<sup>er</sup> décembre et s'achèveront fin janvier.

Interfaces s'engage à :

- Poser toutes les questions de l'enquête et renseigner au maximum les champs libres.
- Faire part instantanément à LMH de toute situation grave concernant le locataire (état de santé, problèmes graves transmis...) Ces informations devant être remontées au CRC 09.70.24.92.49 pour des raisons de traçabilités (ouverture d'opération).

#### **Etape 2/ RESTITUTION**

Conformément aux attendus, Interfaces remettra à l'issue des entretiens (objectif : 300 réponses), l'ensemble des données sous format informatique (Excel). Les données devant être connectées au nom de l'enquêté pour permettre un suivi des demandes exprimées.

#### **Etape 3/ FIN d'ENQUETE et RGPD**

Interfaces s'engage à la fin de l'enquête à respecter les règles RGPD conformément à l'article 9 de la présente convention.

## ACTION 2 // RESEAU DE CONFIANCE

RÉSEAU DE CONFIANCE est un dispositif de prévention et de lutte contre l'isolement des seniors initié par la Caisse de retraite complémentaire Malakoff Humanis et porté par l'association INTERFACES.

L'objectif est de

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus fragiles
- Favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées dans leur quartier
- Renforcer les échanges entre les générations et valoriser la mémoire, les parcours de vie
- Contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à domicile
- Encourager la mobilité et l'inclusion sociale

Il est déployé en partenariat avec les bailleurs sociaux, dont LMH depuis plusieurs années. Dans le cadre de ce partenariat, INTERFACES a pour mission de mettre en œuvre ce dispositif sur les territoires définis par LMH.

En 2025-2026 l'action Réseau de confiance portera sur les territoires de Villeneuve d'Ascq (Cousinerie) et Roubaix (Nouveau Roubaix)

Sur ce territoire, Interfaces mènera 5 actions concrètes :

- Déetecter des seniors isolés
- Mobiliser les seniors détectés
- Accompagner les seniors mobilisés lors de permanences de proximité
- Réaliser un suivi individualisé des seniors accompagnés
- Mettre en relation les seniors accompagnés vers des structures et services de proximité

Ces actions mobiliseront les médiateurs salariés d'INTERFACES ainsi qu'une équipe de jeunes en service civique citoyen à raison d'une demi-journée par semaine.

INTERFACES apportera son expérience et mobilisera son expertise dans la mise en œuvre du programme « Réseau de confiance », acquise notamment auprès des personnes âgées sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Elle assurera :

- L'encadrement et la coordination des actions en lien étroit avec le bailleur LMH
- La mise en place d'outils de suivi et d'évaluation de l'utilité sociale
- La réalisation d'appels de convivialité et de visites à domicile
- L'animation d'ateliers collectifs et de permanences de proximité
- La communication autour du projet, en lien avec LMH et Malakoff Humanis
- La participation aux comités de pilotage et de suivi du projet

## ARTICLE 4 : Engagements de LMH

Pour soutenir INTERFACES dans la mise en œuvre des axes définis à l'article 3, LMH s'engage à :

- Identifier et signaler les personnes âgées isolées de son parc locatif sur les territoires concernés par les actions,
- Favoriser le partage d'information concernant ses locataires, dans le respect des dispositions de l'article 9 sur la protection des données et ce afin de faciliter la prise de contact entre INTERFACES et les locataires LMH.

- Soutenir INTERFACES dans la communication de ses actions et la mobilisation des locataires LMH par la mise en place d'outils communication (Flyers, Affiches...) et par la diffusion d'informations ciblées (Lettre d'info du locataire, Site Internet, Communication auprès des équipes LMH...)**

## ARTICLE 5 : Financement des actions menées

Le budget de la présente convention s'élève à 10 000€ réparti comme suit :  
8000€ pour Réseau de Confiance et 2000€ pour l'enquête séniors.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 2000€ fin 2025,
- 8000€ au dernier trimestre 2026

Les sommes seront versées sur le compte d'INTERFACES sur le compte suivant :

16275	00600	08103694844	04	CE HAUTS DE FRANCE		
06900	ciguchet	micropte	olice	domobilatior		
IBAN						
FR76	1627	5006	0008	1036	9484	404

## ARTICLE 6 : Suivi de la convention

Un Comité de pilotage annuel sera mis en place, par INTERFACES, pour présenter le bilan de son activité. Il regroupera :

- Des représentants de LMH,
- Des représentants d'INTERFACES,
- Toute autre(s) personne(s) jugée(s) utile(s) par les partenaires du projet.

Des points trimestriels seront réalisés entre LMH et INTERFACES afin de coordonner et de suivre l'évolution du projet.

INTERFACES tiendra informé LMH du planning prévisionnel de ses activités et rendra compte mensuellement de la mise en œuvre de ses actions décrites à l'article 3.

## ARTICLE 7 : Bilan des actions menées

INTERFACES transmettra un bilan d'activité annuel à LMH.

Ce bilan est l'occasion, pour INTERFACES, de mettre en avant les éléments quantitatifs et qualitatifs du projet. Il sera aussi l'occasion de pointer les difficultés rencontrées et d'échanger, avec LMH, sur les actions correctrices ou les nouveaux axes de partenariat à développer.

Ces bilans permettront d'examiner les perspectives éventuelles d'un renouvellement de la présente convention.

## ARTICLE 8 : Dénonciation de la convention

Chacune des parties peut résilier la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis de trois mois.  
Cette résiliation entraînerait de plein droit la résiliation de la convention d'occupation précaire attachée à la présente.

## ARTICLE 9 : Protection des Données

Les Parties sont convenues des clauses contractuelles suivantes afin d'offrir des garanties adéquates concernant la protection de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux des personnes lors de l'accès ou de l'utilisation par l'Association INTERFACES des données à caractère personnel qui sont sous la responsabilité de Lille Métropole Habitat.

L'Association INTERFACES assure, pour le compte de LMH, le traitement à distance des données à caractère personnel, objet du contrat initial.

### Accès et Utilisation de Données à Caractère Personnel

Les données à caractère personnel ne peuvent faire l'objet d'une opération de traitement de la part l'Association INTERFACES que sur instruction de LMH.

Les informations mises à disposition ou accessibles à l'Association INTERFACES ne peuvent faire l'objet d'un traitement ne correspondant pas à la finalité susvisée à savoir « accompagnement individuel et collectif des locataires LMH ».

Pour assurer de façon sécurisée la transmission de données locataires à caractère personnel à l'Association INTERFACES, LMH s'engage à lui mettre à disposition ces informations en mode sécurisé.

L'Association INTERFACES s'engage à intégrer toutes les notions de sécurité et de confidentialité nécessaires pour garantir que les données personnelles des personnes concernées ne soient pas accessibles à des Tiers non autorisés.

### Obligations de l'Association INTERFACES

LMH conserve la propriété pleine et entière des informations mises à disposition ou accessibles à l'Association INTERFACES. En aucun cas le présent accord n'emporte transfert du droit d'utiliser, de publier ou de reproduire, au profit de l'Association INTERFACES, les informations qui lui auront été communiquées par Lille Métropole Habitat.

L'Association INTERFACES ainsi que son personnel s'engagent à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils seront tenus, les informations de toute nature, écrites ou orales, qu'ils seraient amenés à connaître durant l'exécution du contrat. L'obligation de confidentialité de l'Association INTERFACES continuera après expiration de la mission. L'Association INTERFACES fera signer une clause de confidentialité par toutes les personnes l'assistant dans l'exécution du contrat.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, l'Association INTERFACES s'engage à mettre en œuvre et à maintenir dans un niveau de fonctionnement optimum, les outils ou formes organisationnels permettant d'offrir les garanties en matière de secret, de sécurité et de confidentialité. L'objectif de l'Association INTERFACES est de protéger les données à caractère personnel contre une perte fortuite, une altération, une divulgation ou un accès à des Tiers non autorisés, notamment lorsque le traitement suppose la transmission des données par réseau ainsi que contre toute autre forme illicite de traitement en assurant un niveau de sécurité adapté aux risques liés.

L'Association INTERFACES accepte et impose à son personnel de :

- Ne pas utiliser les informations, par quelque moyen ou finalité que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, à des fins professionnelles, personnelles ou privées autres que celles définies au présent accord ;
- Ne pas prendre copie de ces informations ni les stocker, quelle qu'en soient la forme et pour une autre finalité que l'exécution du présent accord ;
- Traiter ou faire traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions de Lille Métropole Habitat. A défaut l'Association INTERFACES informe Lille Métropole Habitat, dans les plus brefs délais, de l'impossibilité de se conformer aux instructions données.
- Mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation liées à la sécurité et la confidentialité avant de traiter les données à caractère personnel de Lille Métropole Habitat,
- Communiquer sans retard à Lille Métropole Habitat :
  - Toute demande contraignante de divulgation des données à caractère personnel ;
  - Tout accès fortuit ou non autorisée, faille de sécurité dont l'Association INTERFACES aurait connaissance au cours de l'exécution du contrat.

Les Parties conviennent, dès l'achèvement du contrat ou la réalisation de la finalité du traitement, que l'Association INTERFACES procède à la restitution auprès de Lille Métropole Habitat de l'ensemble des informations qui lui auraient été transmises ou dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution du présent accord.

L'Association INTERFACES s'engage de même à détruire ou à anonymiser les copies éventuelles de ces données qu'il pourrait détenir à moins qu'une disposition légale ou réglementaire ne l'en empêche. Dans ce cas, l'Association INTERFACES s'oblige à ne plus traiter activement ces informations et en garantit la sécurité et la confidentialité.

**Lille Métropole Habitat déclare être en conformité avec les dispositions de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Informatique et Libertés », sans que cela dispense l'Association INTERFACES de ses propres obligations, notamment déclarative et de réponse aux demandes de droit d'accès. La responsabilité de Lille Métropole Habitat ne saurait être engagée du fait du non-respect par l'Association INTERFACES de ses obligations ou de déclarations incomplètes auprès de la CNIL relativement à ses propres traitements.**

Fait en 3 exemplaires, à TOURCOING, le .....

Pour LMH,  
Monsieur Maxime BITTER,  
Directeur Général,

Pour INTERFACES,  
Madame Bénédicte ALLARD  
Sa Présidente,

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/E011**

**SERVICE** : Direction Générale Adjointe Proximité – Direction des politiques sociales

**OBJET** SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPERTISE EN ERGOTHERAPIE ENTRE LMH ET FRANCE HANDICAP

La Présidente informe le Bureau que dans le cadre de sa politique d'adaptation des logements pour les locataires en situation de handicap, LMH souhaite engager une phase pilote de partenariat avec APF France Handicap pour l'année 2025-2026.

L'objectif est de tester le dispositif sur 5 chantiers pilotes (un par agence territoriale LMH), afin que les Gestionnaires Techniques de Site (GTS) puissent bénéficier d'un appui d'usage expert pour les travaux d'adaptation (aménagements, équipements, sécurité, ergonomie).

Le Coût d'une mesure d'accompagnement s'élève à 700€ HT et sera imputé sur un budget Honoraire rattaché à la DGAP.

Ce partenariat permettra à LMH :

- de mieux diagnostiquer les besoins d'adaptation ;
- de choisir des solutions adaptées, sécurisées et confortables pour les locataires ;
- de capitaliser un retour d'expérience en vue d'une généralisation future.

Une convention de partenariat d'expertise en ergothérapie encadrera ce dispositif expérimental, avec des modalités claires de collaboration, de suivi et d'évaluation.

La Présidente propose au Bureau :

- d'approuver le lancement de la phase expérimentale 2025-2026 du partenariat avec APF France Handicap ;
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat correspondante ;
- de donner délégation au Directeur Général ou à tout représentant habilité pour signer ladite convention et accomplir les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE  
Pour extrait conforme**

**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR EXPERTISE EN ERGOTHERAPIE

Entre LILLE MÉTROPOLE HABITAT (LMH) et APF FRANCE HANDICAP

### **Préambule / Présentation des parties**

Entre,

**Lille Métropole Habitat - OPH de la Métropole Européenne de Lille**, Etablissement Public Local Industriel et Commercial dont le siège social est situé au 425, boulevard Gambetta, à Tourcoing (59200), immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413782509, représenté par Monsieur Maxime BITTER agissant en qualité de Directeur Général,

**Ci-après désigné  
« LMH »**,

**APF France Handicap**, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, réunissant des personnes en situation de handicap, leurs familles, des personnes solidaires, et active dans la défense de leurs droits, l'accompagnement, l'accessibilité et les innovations sociales ([www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)), dont le siège est situé à ... (adresse à compléter), représentée par Monsieur/Madame ... (fonction), ci-après dénommée « APF ».

Les deux parties conviennent de mettre en œuvre un partenariat expérimental dans le cadre d'une phase pilote 2025-2026, autour de chantiers d'adaptation de logements de locataires en situation de handicap.

**Ci-après désigné  
« APF »**

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'encadrer le partenariat entre LMH et APF en vue de bénéficier d'un appui technique d'usage sur des travaux d'adaptation de logements destinés à des locataires en situation de handicap.

Dans le cadre de la phase expérimentale, un maximum de 5 chantiers pilotes (un par agence LMH) seront sélectionnés sur l'ensemble du patrimoine LMH pour tester ce dispositif.

## **Article 2 – Périmètre et durée**

Durée de la convention : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026 (période d'expérimentation).  
 Chantiers concernés : 5 logements (un par agence territoriale LMH) nécessitant des adaptations techniques (salle de bains, cheminements, équipements, etc.).

Après évaluation, la convention pourra être renouvelée ou étendue à d'autres chantiers.

## **Article 3 – Engagements de LMH**

LMH s'engage à :

- Fournir à APF les informations nécessaires (plans, diagnostics, descriptifs, photos) ;
- Faciliter les visites et l'accès aux logements concernés pour les équipes d'APF ;
- Coordonner les échanges entre les GTS et APF ;
- Intégrer, autant que possible, les préconisations d'APF dans la réalisation des travaux d'adaptation ;
- Assurer le suivi et le retour d'expérience à l'issue des chantiers.

## **Article 4 – Engagements d'APF France Handicap**

APF s'engage à :

- Analyser les besoins d'adaptation en visitant les logements ou sur dossier ;
- Émettre un avis technique et d'usage écrit dans un délai convenu (par exemple 10 jours ouvrés après la visite) ;
- Conseiller les GTS dans le choix des solutions techniques ;
- Participer aux réunions de suivi et au comité de pilotage LMH / APF ;
- Contribuer à l'élaboration d'un bilan d'expérimentation ;
- Garantir la confidentialité des données transmises par LMH, dans le respect du RGPD.

## **Article 5 – Processus de collaboration**

1. LMH adresse à APF une demande d'avis pour chaque chantier pilote (dossier technique + contexte) ;
2. APF organise, si nécessaire, une visite de terrain conjointe avec le GTS et le locataire ;
3. APF rédige un avis d'usage écrit comprenant des préconisations techniques et des recommandations ;
4. LMH étudie et intègre les préconisations, puis réalise les travaux ;
5. Un retour d'expérience est fait entre LMH et APF à la fin du chantier.

## **Article 6 – Comité de pilotage et suivi**

Un comité de pilotage sera constitué (représentants LMH et APF) pour suivre la mise en œuvre de la convention et assurer le bilan annuel.

Des points de suivi seront organisés au minimum deux fois par an.

## **Article 7 – Évaluation**

À la fin de l'expérimentation (fin 2026), les parties réalisentront un bilan qualitatif et quantitatif incluant :

- nombre de chantiers accompagnés ;
- nature des adaptations réalisées ;

- satisfaction des GTS et des locataires ;
- enseignements et améliorations proposées.

#### **Article 8 – Responsabilités**

Les avis émis par APF ont un caractère consultatif ; la décision finale des travaux appartient à LMH, qui reste responsable de leur mise en œuvre.

Chaque partie est responsable de ses actions, dans le respect des normes et obligations légales.

#### **Article 9 – Confidentialité et données personnelles**

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données (RGPD) et à n'utiliser les informations que pour les finalités du partenariat.

#### **Article 10 – Résiliation**

Chaque partie peut résilier la convention avec un préavis d'un mois, par courrier recommandé avec accusé de réception.

#### **Article 11 – Conditions financières**

Chaque mesure d'accompagnement sera facturée à hauteur de 700€ HT.

#### **Article 12 – Dispositions diverses**

La convention pourra faire l'objet d'avenants pour ajuster périmètre, durée, modalités selon les résultats de l'expérimentation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Pour Lille Métropole Habitat :  
Maxime BITTER, Directeur Général

Pour APF France Handicap :  
Signature / Nom / Fonction

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/E012

**SERVICE** : Direction Générale Adjointe Proximité – Direction des politiques sociales

**OBJET** SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SOLIHA -JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU VIEILLISSEMENT – PRINTEMPS 2026

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat souhaite s'associer à l'association SOLIHA Métropole Nord dans le cadre de l'appel à projets CARSAT Hauts-de-France 2026, pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Journées de sensibilisation au vieillissement ».

Cette action s'inscrit dans la stratégie seniors 2025-2030 de LMH et vise à anticiper et accompagner le vieillissement des locataires, à prévenir la perte d'autonomie, à favoriser le bien-vieillir chez soi et à renforcer le lien social auprès des locataires de 55 ans et plus, incluant les « futurs seniors ».

**Description de l'action :**

L'action se déroulera au printemps 2026 sur deux territoires, au cœur du patrimoine de LMH :

- Villeneuve d'Ascq – quartier de la Cousinerie,
- Roubaix – quartier du Nouveau Roubaix.

Deux journées exceptionnelles et conviviales seront organisées, destinées aux locataires seniors et futurs seniors LMH.

Chaque journée comprendra :

- des ateliers de sensibilisation « Bien chez soi » animés par un ergothérapeute SOLIHA ;
- La présence du Truck SOLIHA, showroom mobile dédié à l'adaptation du logement au vieillissement ;
- Une pièce de théâtre-débat écrite pour LMH, animée par la Compagnie La Belle Histoire, suivie d'un échange avec le public ;
- Des stands partenaires (CCAS, APF France Handicap, associations locales, etc.) ;
- Un espace d'accueil LMH animé par les équipes de proximité et la conseillère sociale ;
- Des collations et un buffet de convivialité tout au long de la journée.

Chaque journée visera la participation d'environ 70 locataires, soit près de 140 participants au total.

**Partenariat et financement**

L'action est portée conjointement par LMH, SOLIHA Métropole Nord, la Compagnie La Belle Histoire et la CARSAT Hauts-de-France.

Le budget total de l'opération s'élève à 15 480 € TTC, avec une demande de financement total par la CARSAT Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à l'autonomie des locataires du parc social ».

LMH mobilise ses moyens internes pour la coordination, la communication, l'accueil des participants et la logistique sans financement complémentaire.

Une convention de partenariat entre LMH et SOLIHA précisera les modalités d'organisation, de suivi et d'évaluation.

La Présidente propose aux membres du Bureau :

- d'approuver la participation de LMH à l'action « Journées de sensibilisation au vieillissement » menée avec SOLIHA et la CARSAT ;
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat correspondante ;

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ





## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Lille Métropole Habitat (LMH), OPH de la Métropole Européenne de Lille, établissement public local à caractère industriel et commercial, dont le siège est situé 425 boulevard Gambetta – 59200 Tourcoing, représenté par Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général,

ci-après dénommé « LMH ».

Et :

SOLIHA Métropole Nord, représenté par Monsieur Marcel-Alain LEQUENNE, Président du Directoire, dont le siège social est sis à Croix, 112 rue Gustave Dubled,

ci-après dénommé « SOLIHA ».

### Article 1 – Objet de la convention

La présente convention formalise le partenariat entre LMH et SOLIHA pour la mise en œuvre des « Journées de sensibilisation au vieillissement » sur les territoires de Villeneuve d'Ascq (quartier de la Cousinerie) et Roubaix (quartier du Nouveau Roubaix), dans le cadre de l'appel à projets CARSAT Hauts-de-France 2026.

Ces journées s'inscrivent dans la stratégie seniors 2025-2030 de LMH et visent à accompagner les seniors et futurs seniors dans la prévention de la perte d'autonomie et l'adaptation du logement.

## Article 2 – Description de l'action

Deux journées de sensibilisation seront organisées au printemps 2026, autour d'un programme pédagogique et convivial :

- Ateliers pratiques « Bien chez soi » animés par un ergothérapeute SOLIHA ;
- Truck SOLIHA, showroom mobile sur les aménagements favorisant le maintien à domicile ;
- Pièce de théâtre-débat écrite pour LMH, animé par la Compagnie La Belle Histoire, coconstruite avec LMH et SOLIHA ;
- Temps d'échanges avec le public, animé conjointement par la compagnie, SOLIHA et LMH ;
- Stands d'information partenaires (CCAS, APF France Handicap, etc.) ;
- Accueil et accompagnement par les équipes LMH de proximité ;
- Buffet et collations tout au long de la journée.

## Article 3 ~ Public concerné

L'action cible les locataires LMH âgés de 55 ans et plus, y compris les futurs seniors, sur les deux territoires choisis.

La participation globale est estimée à environ 140 personnes par patrimoine soit 280 personnes

## Article 4 ~ Engagements des partenaires

LMH s'engage à :

- assurer la communication, la mobilisation et la logistique ;
- coanimer les temps collectifs et le débat ;
- recueillir les retours et les bilans de satisfaction.

SOLIHA s'engage à :

- concevoir et animer les ateliers « Bien chez soi » ;
- mettre à disposition le Truck SOLIHA ;

- participer à la co-construction du théâtre-débat ;
- réaliser un bilan qualitatif et quantitatif de l'action.

#### Article 5 – Suivi du partenariat

Un comité de pilotage réunissant LMH, SOLIHA, la CARSAT Hauts-de-France et, le cas échéant, les villes concernées, assurera le suivi et l'évaluation de l'action.

Quatre réunions de suivi sont prévues sur le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

#### Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1er janvier 2026 pour une durée d'un an, reconductible par avenant.

#### Article 7 – Financement

Le coût total du projet est fixé à 15 480 € TTC, intégralement financé par la CARSAT Hauts-de-France.

LMH mobilise ses moyens internes pour la coordination et la communication, sans financement complémentaire.

#### Article 8 – Évaluation et restitution

Un questionnaire de satisfaction sera diffusé à l'issue de chaque journée.

Un bilan conjoint LMH/SOLIHA sera transmis à la CARSAT Hauts-de-France à la clôture du projet.

#### Article 9 – Confidentialité et RGPD

Les deux parties s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles et à n'utiliser les informations collectées qu'à des fins de suivi de l'action.

#### Article 10 – Résiliation

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Fait à Tourcoing, le .....

Pour Lille Métropole Habitat :

Maxime BITTER, Directeur Général

Pour SOLIHA Métropole Nord :

Marcel-Alain LEQUENNE, Président du Directoire

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, Boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/E013**

**SERVICE** Direction Générale Adjointe Proximité – Direction des politiques sociales

**OBJET** CONVENTION CADRE POUR MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS DE TRANSIT  
A L'ASSOCIATION ALEFPA

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat souhaite signer une convention cadre avec l'association ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) afin de lui mettre à disposition des logements dits « de transit » pour qu'elle puisse réaliser ses activités de logements diffus du CHRS ALBERT JACQUARD sur la Métropole Européenne de Lille.

Présentation du CHRS Albert Jacquard :

Les bureaux du CHRS Albert JACQUARD sont situés à Villeneuve-d'Ascq, dans le quartier Hôtel de Ville. L'établissement fonctionne selon un mode d'accompagnement « hors les murs », en hébergement diffus.

Les hébergements sont implantés au cœur de la cité, avec pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes et de les préparer à l'autonomie.

Pour ce faire, le CHRS dispose de 25 logements pour 63 places d'hébergement, destinées aussi bien aux personnes isolées qu'aux couples. À noter que les ménages sont directement orientés par le Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (SIAO), il n'y a pas d'admission en direct.

Les hébergements diffus sont implantés à proximité des bureaux afin de renforcer le lien, les échanges et l'accompagnement socio-éducatif proposés aux résidents. Les personnes signent un contrat d'hébergement de 6 mois, renouvelable.

En réponse aux besoins du public accueilli, le CHRS s'inscrit dans une démarche de coopération avec les acteurs du territoire, permettant une adaptation continue de ses pratiques.

Dans ce cadre, plusieurs projets ont été développés :

Le projet « Main dans la patte » : ce dispositif permet d'accueillir des personnes accompagnées d'un chien, avec pour objectif de favoriser l'accès à l'hébergement des personnes à la rue et de lutter contre le non-recours.

La réflexion et l'adaptation de nos pratiques face aux problématiques d'addictologies : cela a conduit au développement d'une culture de la « Réduction des risques » (RDR).

Le CHRS dispose d'un chef de service, de 8 travailleurs sociaux et d'un infirmier.

L'association recherche des logements T2-T3-T4 à Villeneuve d'Ascq pour 12 places d'hébergements supplémentaires.

Pour permettre l'accès à l'hébergement des personnes sans solution d'hébergement et assurer un suivi personnalisé tendant vers l'accès au logement, LMH pourrait mettre à disposition de l'association ALEFPA des logements sous forme de bail de transit.

Cette mise à disposition sera établie en lien avec la stratégie de peuplement de LMH.

L'association ALEFPA sera locataire en titre des logements mis à disposition par LMH et les sous-louera aux personnes en hébergement. La sous-location est assujettie à une obligation du sous locataire d'adhérer au suivi social et aux interventions de soutien proposés par le CHRS Albert JACQUARD. Un refus de ce suivi entraînerait une fin de l'hébergement comme prévu dans le contrat de location liant l'ALEFPA à son locataire.

Les logements concernés seront des logements sur l'ensemble des communes de la Métropole Européenne de Lille mais plus précisément sur la commune de Villeneuve d'Ascq.

L'association garantira le paiement de la mensualité (loyer majoré des charges) en versant directement les montants à LMH ; charge au CHRS de refacturer aux occupants des logements.

La Présidente propose aux membres du Bureau la validation du projet de la convention cadre joint à la délibération

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS****Entre Lille Métropole Habitat et L'ALEFPA****Entre :**

LILLE METROPOLE HABITAT – OPH de la Métropole Européenne de Lille, Office Public de l'Habitat, dont le siège est à TOURCOING 59200, 425 boulevard Gambetta, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413782509, représenté par Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général, dûment habilité

Dénommé ci-après « LMH »,

**ET :**

CHRS ALBERT JACQUART projet de l'association ALEFPA, dont le siège social se situe au 199-201 rue Colbert, CS 60030 59043 Lille Cedex, identifiée sous le numéro de SIREN 77562407502142 représentée par son Directeur du Pôle Inclusion Sociale Lille Métropole Yann LERICHE.

Dénommé ci-après « l'ALEFPA »

**Préambule :**

Le CHRS Albert Jacquard est un établissement qui vise à héberger les personnes sans solution de logement orientées par le SIAO.

Afin de soutenir ce projet et le parcours d'accès au logement de ces familles, LMH met à disposition de l'association ALEFPA plusieurs logements selon les modalités fixées par convention.

**Il est convenu ce qui suit :****ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION – BUT – OBJECTIFS POURSUIVIS**

L'objet de cette convention cadre est de concrétiser notre partenariat par la mise à disposition de logements sous forme de bail transit au nom de l'association.

Toute mise à disposition de logement donnera lieu à un avenant.

**ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DES LOGEMENTS**

La mise à disposition de ces logements se fait, par avenant à la convention cadre, au fur et à mesure des demandes du CHRS Albert Jacquard dans la limite des disponibilités de LMH, qui tient compte :

- Des autres réservataires,
- De la rotation,
- De la politique de peuplement de LMH.

### ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DE LOGEMENT AUX SOUS-LOCATAIRES

L'ALEFPA sera locataire en titre des logements mis à disposition par LMH et les sous-louera aux personnes hébergées. La sous-location est assujettie à une obligation du sous locataire d'adhérer au suivi social et aux interventions de soutien proposés par Le CHRS Albert JACQUARD. Un refus de ce suivi entraînerait une fin de l'hébergement comme prévu dans le contrat de location liant l'ALEFPA à son locataire.

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'ALEFPA

L'ALEFPA s'engage à :

- Respecter et faire appliquer les droits et obligations des locataires dont il assure le suivi, notamment les clauses générales du contrat de location de LMH ainsi que le règlement intérieur des immeubles,
- Fournir à chacun de ses locataires une copie des documents LMH suivants : règlement intérieur des immeubles, guide des réparations locatives, droits et devoirs des locataires et livret du locataire.
- Garantir le paiement de la mensualité (loyer majoré des charges) en versant directement ses montants à LMH ; charge à l'ALEFPA de refacturer aux occupants des logements,
- Assurer une action socio-éducative liée au logement de manière ambulatoire
- Signaler par écrit tout manquement aux articles n°1, 3 et 4 des conditions générales de location,
- Couvrir financièrement les éventuelles dégradations du logement :

Les dégradations constatées reprises dans l'état de lieux établi contradictoirement entre LMH et l'ALEFPA, seront à la charge de l'ALEFPA. Elles seront valorisées en fonction d'un barème qui prend en charge l'application d'un coefficient de vétusté en vigueur à LMH. l'ALEFPA est tenue de réaliser, elle-même, un état des lieux intermédiaire lors de chaque nouvelle sous-location. Elle a la possibilité, à cette occasion, d'associer un représentant LMH, afin de permettre la prise en charge, au fur et à mesure, des réparations et entretiens dont LMH aurait la charge.

- Assurer en responsabilité civile, dégâts des eaux et incendie les familles en sous location,
- Avertir LMH de toute entrée ou sortie de locataire via la fiche « occupant »,
- Mettre tout en œuvre pour régler, dans le cadre de l'accompagnement social, les éventuels troubles de voisinage occasionnés par les occupants.

L'ALEFPA s'engage à appliquer ces procédures. A défaut, cela entraînerait la rupture du bail du logement concerné par ces manquements.

En cas de problème grave, témoignant de l'incapacité du sous-locataire à se maintenir dans le logement, l'ALEFPA s'engage à rechercher, dans les plus brefs délais, une autre solution de logement

pour les personnes hébergées, en dehors du parc de LMH. Dans ce cas, elle devra faire état des recherches et démarches entreprises.

## ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LMH

LMH aura la responsabilité :

- de procéder à l'appel de loyer et des charges sous forme de facture établie au nom de l'Alefpa
- D'effectuer conjointement avec l'Alefpa, les états des lieux d'entrée et de sortie, pour chaque nouveau logement mis à disposition, dans le cadre de la présente convention. Les réparations nécessaires à la charge de LMH seront réalisées au plus tard dans les deux mois suivant l'entrée dans les lieux de la Sauvegarde.
- LMH met en œuvre les travaux d'entretien et de remise en état des logements qui lui incombent conformément à la réglementation régissant la répartition des réparations locatives (cf. art 66 du Code de la Construction et de l'Habitation)

## ARTICLE 6 : DUREE DE LA GARANTIE

L'Alefpa garantira les paiements indiqués ci-dessus et exercera les obligations à sa charge prévues à l'article 4.

## ARTICLE 7 : REMISE EN ETAT D'UN LOGEMENT PAR L'ASSOCIATION

Le fait que l'Alefpa puisse remettre en état un logement est subordonné à l'autorisation préalable du bailleur. Dans ce cas, LMH sera amené, après comparaison des états des lieux, à produire des attestations de bonne exécution.

En cas de remise en état des lieux par l'Alefpa, LMH reversera après production des attestations de bonne exécution, le montant de la caution de l'Alefpa.

## ARTICLE 8 : BILAN GLOBAL

Chaque année, un bilan complet sera effectué entre LMH et Le CHRS Albert Jacquard de l'Alefpa.

## ARTICLE 9 : DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet le ..... 2025

## ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une durée d'un an à compter de la date d'effet, reconductible d'année en année par tacite reconduction.

## ARTICLE 11 : CLAUSE RESOLUTOIRE

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de trois mois.

Le non-respect des articles 3 et/ou 4 pour l'ensemble des logements gérés par l'ALEFPA (CHRS Albert JACQUART) (nommés en préambule de la présente convention ou par avenants postérieurs) entraînerait une dénonciation de la présente convention et sa rupture moyennant un préavis de 3 mois.

## ARTICLE 12 : ANNEXES A LA CONVENTION : (non jointes au projet)

- Annexe 1 : fiche occupante,
- Annexe 2 : conditions générales de location,
- Annexe 3 : règlement intérieur des immeubles,
- Annexe 4 : livret du locataire,
- Annexe 5 : accord collectif de vétusté des logements.

Fait à Tourcoing, le ..... 2025,

Pour LMH,

Pour l'ALEFPA

Monsieur Maxime BITTER,  
Directeur Général

Monsieur Yann LERICHE  
Directeur Pôle Inclusion Sociale Lille

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/T009.

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/T009**

**SERVICE** Direction de la Réhabilitation

**OBJET** NPRU LILLE // CONCORDE - SIGNATURE DE LA CHARTE ECO QUARTIER

Le quartier Concorde, au sein du Faubourg de Béthune à Lille, a été identifié, en 2015, comme quartier prioritaire de la politique de la ville et désigné Quartier d'Intérêt National dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Afin de mener un projet global, la MEL a décidé, sur avis favorable de la Ville de Lille et suite à l'analyse des études préalables, d'inscrire l'opération Concorde en ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), concédée à la SPL Euralille.

Dans ce contexte, un plan de transformation global du quartier, guidé par une triple ambition écologique, sanitaire et résidentielle, a été établi conduisant notamment Lille Métropole Habitat à mener un projet vaste programme d'intervention sur son patrimoine, accompagné par l'ANRU, et caractérisé à ce stade par plusieurs opérations de déconstructions et une opération de réhabilitation. Cette dernière est inscrite comme démonstrateur du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) – Quartier à Santé Positive et répond à des exigences environnementales élevées, en lien avec les prescriptions du Pacte Lille bas Carbone et du SPEER du PLU 3. L'ensemble des opérations de constructions neuves répondront également à ces prescriptions.

L'opération d'ensemble menée sur le quartier, dans un cadre partenarial, est en cours d'inscription par la Ville de Lille, la MEL et la SPL Euralille dans une démarche de certification écoquartier Phase 1, pour obtention du statut d'éco-projet.

Cette démarche vise à garantir la poursuite d'objectifs de sobriété, d'inclusion, de création de valeurs et de résilience au changement climatique.

La SPL porte donc la candidature du projet Concorde.

Le statut d'ÉcoProjet ouvre droit :

- à un accompagnement en ingénierie : accompagnement « sur mesure » du Cerema, Atelier Flash des Territoires de la DGALN, Ateliers locaux sur la résilience de France Ville Durable, Atelier Hors les Murs de la FPNRF, etc. ;
- à des formations gratuites et à des outils, notamment d'aide à la décision et d'autoévaluation (Guide de l'aménagement durable numérique, méthode « Quartier Energie Carbone », etc.) ;
- à un recours facilité à certains financements de la Banque des Territoires ou de programmes répertoriés sur l'application Aides Territoires.

Lille Métropole Habitat étant un des maîtres d'ouvrage fortement présent sur le secteur, la Ville de Lille, la MEL et la SPL Euralille sollicitent son intégration à la démarche, par le biais de la signature de la Charte écoquartier reprise en annexe 1.

La signature de cette charte, implique que le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre les 20 engagements du Guide de l'aménagement durable, puis les 4 axes de la phase d'évaluation, ainsi qu'à se fixer des cibles conformes aux indicateurs nationaux, repris dans la charte qui accompagne cette délibération.

Le projet a d'ores et déjà passé plusieurs stades préalables à la signature de cette Charte :

- le porteur de projet a rédigé une lettre présentant le contexte de la demande et l'ambition politique du projet (cf. annexe 2) ;
- Une rencontre avec la DDT(M)/DEAL a été réalisée par la SPL Euralille pour découvrir la démarche ÉcoQuartier et envisager les modalités du partenariat ;
- La fiche opération sur la plateforme ÉcoQuartier a été initialisée (cf. annexe 3) ;
- Une note synthétique d'opportunité par la DDT(M)/DEAL a été adressée au porteur de projet (cf. annexe 4).

La dernière étape consiste désormais à signer la charte et son enregistrement sur la plateforme ÉcoQuartier.

La Présidente propose aux membres du Bureau :

- d'autoriser la signature de la Charte Ecoquartier aux côtés de la Ville de Lille, de la MEL et de la SPL Euralille.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ  


**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>
------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4
	Annie DESQUIENS,
	Anne VOITURIEZ,

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3
	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/T010**

**SERVICE** : Direction de la Réhabilitation

**OBJET** NPNRU TOURCOING // RESIDENCE SCHWEITZER, DEMOLITION DE 63 LOGEMENTS CONVENTIONNES: PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS ET LANCEMENT DES ETUDES, DES CONSULTATIONS ET DES TRAVAUX

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la Métropole Européenne de Lille, en tant que Porteur de Projet, a sollicité auprès du Comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la démolition du bâtiment Schweitzer situé aux 2,6 rue Bottrop, 40,44 rue Schweitzer, 74,78 rue Guillaume de Mortagne à Tourcoing et la démolition de son parking.

Lors de sa séance du 15 juillet dernier, le Comité d'Engagement de l'ANRU a donné un avis favorable.

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat étudie donc le projet de démolition de ce bâtiment. La démolition du parking a fait l'objet d'une décision du Directeur Général de l'ANRU pour courrier du 16 octobre 2025 qui autorise LMH à démolir le parking via une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Tourcoing.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation à la Commission de préparation aux investissements en date du 5 novembre 2025.

Le prix de revient prévisionnel au stade PREPROGRAMME est estimé à 2 637 102,53 € TTC. L'ANRU financera la démolition à hauteur de 80% de son prix de revient HT soit un montant de 2 006 533,11 €. Le reste à charge pour LMH est de 630 569,42 €.

A l'issue de la démolition, le foncier libéré sera vendu à la SEM VR, pour 30€/m<sup>2</sup>, dans les conditions fixées par le protocole foncier.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser :

- la contractualisation de cette démolition supplémentaire dans le cadre de l'avenant n°3 à la convention du NPRU ;
- Le dépôt du dossier d'intention de démolir auprès de la Préfecture ;
- Le démarrage des enquêtes de relogement et la mise en place du processus d'accompagnement des locataires dans le cadre de leur relogement ;
- Le démarrage des études et la consultation de l'ensemble des prestataires nécessaires à celles-ci (Maîtrise d'Œuvre, Coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé, Contrôleur Technique, Diagnostics Amiante, etc...) ;
- La mise en concurrence des entreprises dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondants aux différents travaux, ainsi que les avenants et les marchés complémentaires ;
- Le démarrage des travaux et la réalisation de toutes les actions nécessaires à la bonne exécution de la démolition ;
- La vente du foncier à la SEM VR.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADORTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,
<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM	Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes	Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/T011**

**SERVICE** : Direction de la Réhabilitation

**OBJET** NPNRU LILLE // RESIDENCE CONCORDE, 50 A 82 RUE LEON BLUM,  
DEMOLITION DE 128 LOGEMENTS CONVENTIONNES : PRIX DE REVIENT ET  
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS ET LANCEMENT DES ETUDES, DES  
CONSULTATIONS ET DES TRAVAUX

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la Métropole Européenne de Lille, en tant que Porteur de Projet, a sollicité auprès du Comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) la démolition du bâtiment sis entre les n°50 et 82 de la rue Léon Blum à Lille.

Lors de sa séance du 15 juillet dernier, le Comité d'Engagement de l'ANRU a donné un avis favorable.

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat étudie donc le projet de démolition de ce bâtiment.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation à la Commission de préparation aux investissements en date du 5 novembre 2025.

Le prix de revient prévisionnel au stade PREPROGRAMME est estimé à 4 308 668,75 € TTC.  
L'ANRU financera la démolition à hauteur de 80% de son prix de revient HT.  
A l'issue de la démolition, le foncier libéré sera vendu à la SPL Euralille, pour 60€/m<sup>2</sup>, dans les conditions fixées par le protocole foncier et délivré par le Bureau de LMH le 4 avril 2025.

A titre d'information, la décomposition du prix de revient prévisionnel et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

**Plan de financement du prix de revient**

Dépenses		Recettes		
Travaux HT (cpis rév, D&A+transferts essos)	1 613 000,00 €	52%	Subv ANRU travaux	1 290 400,00 €
Honoraires HT	158 550,00 €	5%	Subv ANRU honoraires	125 840,00 €
Analyse de site	453 000,00 €	15%	Subv Analyse de site	362 400,00 €
Valorisation foncière	127 620,00 €	4%	Valorisation foncière	127 620,00 €
Relocations (forfait) HT=TTG (cpis transferts)	634 500,00 €	20%	Subv ANRU relogement	507 600,00 €
Iva (0% sur relog et 5,5% sur autres)	122 350,25 €	4%	Fonds propres	694 160,25 €
Total	3 109 020,25 €	100%	Total	3 109 020,25 €

**Plan de financement des pertes d'exploitations**

Dépenses		Recettes		
Pertes de loyer (selon loy. au 25/02/2025**)	732 643,68 €	61%	Subv pertes de CAF (vac<25% = 24 mois)	586 114,94 €
VNC*	467 004,82 €	39%	Subv VNC*	322 012,00 €
Total	1 199 648,50 €	100%	Fonds propres	291 521,56 €
Dépenses invest. + exploit	4 308 668,75 €		Fonds propres invest. + exploit	985 681,81 €
Coût au logement	35 318,96 €		Financements ANRU invest + exploit	3 195 366,94 € *
			Valorisation foncière	127 620,00 €

\* Le VNC retenu par l'ANRU ne prend pas en considération les valeurs portant sur le foncier, ni celles relatives aux travaux de moins de 3 ans.

\*\* Pertes de loyer pour 2 ans de loyers selon loyers quittancisés au 25/02/2025 pour l'ensemble des locataires.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser :

- la contractualisation de cette démolition supplémentaire dans le cadre de l'avenant n°3 à la convention du NPRU ;
- Le dépôt du dossier d'intention de démolir auprès de la Préfecture ;
- Le démarrage des enquêtes de relogement et la mise en place du processus d'accompagnement des locataires dans le cadre de leur relogement ;
- Le démarrage des études et la consultation de l'ensemble des prestataires nécessaires à celles-ci (Maîtrise d'Œuvre, Coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé, Contrôleur Technique, Diagnostics Amiante, etc...) ;
- La mise en concurrence des entreprises dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondants aux différents travaux, ainsi que les avenants et les marchés complémentaires ;
- Le démarrage des travaux et la réalisation de toutes les actions nécessaires à la bonne exécution de la démolition ;
- La vente du foncier à la SPL Euralille.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/V018**

**SERVICE** LMH ACCESS

**OBJET** SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL DE LA SOCIETE IN VIVO France POUR LE LOCAL SIS A LILLE 75 RUE GAMBETTA

La Présidente informe les membres du Bureau des dispositions de l'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, introduit par le décret 2008-566 du 18 juin 2008 et aux termes duquel :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'office, et notamment : [...] 9° Autorise les transactions [...] »,

La Présidente rappelle que, par délibération 21/A090 du 15 septembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer au Bureau les autorisations à signer les transactions.

Il est également rappelé que, par délibération 21/A152 en date du 13 décembre 2021, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Maxime BITTER en qualité de Directeur Général, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

La Présidente informe les membres du Bureau que :

Par acte authentique en date du 3 octobre 2022, LMH a acquis auprès de la société SELECTINVEST 1 un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, sis 75 rue Gambetta à LILLE.

Le lot n°1 ainsi que deux stationnements (lots 3251 et 3252) faisant l'objet d'un bail commercial du 23 décembre 2019 consenti par la société venderesse à la Société IN VIVO FRANCE, pour une durée de neuf années entières et consécutives commençant à courir au 6 janvier 2020 pour s'achever au 5 janvier 2029.

Considérant la volonté de LMH de reprendre les lieux en vue de transformer le site à vocation commerciale pour y développer un programme immobilier d'habitation.

Considérant que ce programme de restructuration et de changement de destination a été retenu dans le cadre d'un appel à projet INTERREG portant sur le thème de l'économie circulaire.

Considérant que LMH a lancé une consultation en vue de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage dont le lauréat sera désigné début juin 2026.

Considérant que les sondages destructifs et les travaux de purge devraient débuter début d'année 2026 rendant nécessaire la libération des locaux de tous occupants.

Considérant les droits attachés à la propriété commerciale, la société IN VIVO FRANCE a sollicité l'obtention d'une indemnité de résiliation de son bail.

Considérant que les parties se sont rapprochées pour envisager de mettre un terme à la relation contractuelle et de procéder à l'éviction du locataire dans le cadre d'un protocole dont le projet est annexé à la présente.

Dès lors, LMH et la société IN VIVO FRANCE conviennent de mettre un terme amiablement au bail à effet au 5 janvier 2026 afin de permettre au preneur d'organiser son déménagement vers un autre site en vue de poursuivre son exploitation.

Au 5 janvier 2026, la société IN VIVO FRANCE restituera les lieux vides de toute occupation, les locaux devant être totalement débarrassés.

Dans l'hypothèse où le preneur n'aurait pas libéré les lieux à la date convenue, il sera redevable d'une somme forfaitaire de 500 euros par jour de retard, sans préjudice de la capacité pour le propriétaire de procéder à l'expulsion.

En contrepartie des engagements du preneur, LMH s'engage à verser une indemnité de résiliation forfaitaire transactionnelle et définitive d'un montant de 232 000 euros hors taxes soit 278 400 euros toutes taxes comprises.

Ce paiement sera effectué par LMH en deux fractions égales de 139 200,00€ TTC :

- la première fraction sera versée dans les 8 jours ouvrés de la signature du présent protocole.
- La seconde fraction sera versée dans les 8 jours suivant la libération effective des lieux par le PRENEUR

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature d'un protocole de résiliation de bail commercial avec versement d'une indemnité au profit de la société IN VIVO FRANCE afin de mettre un terme à leur litige dans les conditions précitées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**PROTOCOLE DE RESILIATION  
DE BAIL COMMERCIAL AVEC  
VERSEMENT D'INDEMNITE**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

**LILLE METROPOLE HABITAT (LMH)**, Office Public d'Habitat de la Métropole Européenne de LILLE, établissement public à caractère industriel et commercial, inscrit au R.C.S. de LILLE METROPOLE sous le numéro D 413 782 509, dont le siège social est sis 425 Boulevard Gambetta 59200 TOURCOING

Représenté par son directeur général Monsieur Maxime BITTER, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Bureau n°..... en date du 17 novembre 2025.

Ci-après dénommée le « Propriétaire » ou le « Bailleur »,

**D'UNE PART.**

**ET**

**La Société IN VIVO FRANCE**, Société par Actions Simplifiées à associé unique au capital de 8.692.287,00 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n°813 214 418, dont le siège social est situé à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 52 rue Marcel Dassault

Représentée par son Président, la Société BVS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 147 860,00€, dont le siège social est situé à TOULOUSE (31500) 65 bis avenue Raymond Naves, immatriculée sous le numéro 409 691 656 au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE,

Elle- même représentée par ....., dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée le « Preneur » ou « le Locataire »

**DE SECONDE PART.**

les dits Bailleurs et Preneurs pouvant être, également, dénommés ci-après individuellement « Partie » et ensemble les « Parties ».

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

La Société SELECTINVEST 1 a donné à bail commercial à la Société IN VIVO FRANCE un local commercial désigné lot n° 1 situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble Centre République sis 75 rue Gambetta à LILLE ainsi que deux emplacements de stationnement situés au second sous-sol dudit immeuble identifiés lots n°3251 et 3252, par acte authentique du 23 décembre 2019, pour une durée de neuf années entières et consécutives commençant à courir au 6 janvier 2020 pour se terminer le 5 janvier 2029.

La Société SELECTINVEST 1 a cédé à l'établissement public industriel et commercial LMH l'ensemble immobilier au sein duquel se trouvent les biens objet du bail, sis 75 rue Gambetta à LILLE, par acte reçu par Maître Yves- Laurent CHATILIEZ, Notaire à Lille, en date du 3 octobre 2022.

Compte tenu du projet de restructuration complète de l'immeuble avec changement de destination en vue de la production de logements sociaux, LMH a informé le Preneur de sa volonté d'obtenir libération des locaux afin de mener à bien ledit projet.

Les parties se sont rapprochées pour envisager de mettre un terme à la relation contractuelle et de procéder à l'éviction du locataire.

Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises accompagnées de leurs Conseils respectifs.

**CELA EXPOSE, IL A DONC ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – CONCESSIONS RECIPROQUES DES PARTIES**

1.1 Le Bailleur, en contrepartie des concessions du Preneur stipulées à l'article 1.2 du Protocole, accepte de :

- mettre un terme amiablement au Bail,
- payer au Preneur une indemnité de résiliation ci-après stipulée.

1.2 De son côté, le Preneur, en contrepartie des concessions du Bailleur stipulées à l'article 1.1 du Protocole, accepte de :

- mettre un terme amiablement au bail,
- fixer la date de résiliation du Bail à la date visée à l'article 2 du Protocole,
- libérer le Local à la date visée à l'article 3.1 du Protocole et dans les conditions prévues au présent Protocole.

**ARTICLE 2 - FIN DU BAIL – PRISE D'EFFET**

D'un commun accord entre elles, les Parties conviennent de mettre un terme amiablement au Bail à effet au **5 JANVIER 2026** (la « Date de Résiliation »).

Dans l'hypothèse où des créanciers seraient inscrits sur le fonds de commerce comprenant le droit au Bail susvisé, la résiliation ne deviendra définitive qu'un mois après la notification faite auxdits créanciers sauf obtention des mainlevées ou attestations de transfert des inscriptions.

D'un état levé le XXXX 2026 sur Infogreffé, il n'y a pas de créancier inscrit à l'adresse des lieux objet du bail.

Un nouvel état des créanciers inscrits sera levé à la Date de Résiliation.

La Société IN VIVO FRANCE certifie n'avoir concédé aucun droit sur le fonds de commerce ou sur le droit au bail remettant en cause sa qualité de titulaire de l'indemnité de résiliation et sa capacité à résilier le bail.

La Société IN VIVO FRANCE s'interdit de consentir à quelque tiers que ce soit, un droit au titre des surfaces données à bail et du présent protocole.

La Société IN VIVO FRANCE confirme :

- d'une part que le siège social de son entreprise ne se trouve pas dans les locaux objet du bail,
- d'autre part, qu'elle dispose d'autres sites d'exploitation et que le présent protocole n'entraîne en rien la cessation de son activité.

### ARTICLE 3 - LIBERATION DU LOCAL – REPRISE DES LIEUX

3.1 En conséquence de la résiliation constatée à l'article 2 du Protocole, le Preneur libérera le Local pour le **5 JANVIER 2026 au plus tard** (la « Date de Libération »). cette date correspondant à la date de l'état des lieux de sortie et de remise des clés.

Le preneur devra donc avoir vidé et débarrassé les locaux avant le 5 janvier 2026, afin que l'état des lieux de sortie puisse être établi à cette date.

Le preneur garantit que ceux-ci seront libres d'occupation et parfaitement vidés à cette date.

3.2 La libération du local à la date de libération s'entend par la remise des clés au bailleur ou à son Mandataire, le local étant libre de toute occupation, de toute marchandise, de tout mobilier et de tout matériel du chef de l'occupant à quelque titre que ce soit.

3.3 Les parties conviennent que les locaux seront restitués en l'état d'usage conformément au pré-état des lieux établi contradictoirement entre elles concomitamment aux présentes.

Pendant la durée d'occupation restante, l'occupant devra néanmoins assurer les lieux loués, respecter les clauses et conditions du bail et assurer l'entretien courant des locaux et les contrôles réglementaires qui lui incombent de façon à maintenir les locaux dans un état conforme.

De même, le bailleur réserve ses droits de réclamer une indemnité en cas de dégradations exceptionnelles qui n'auraient pas été constatées dans le pré-état des lieux et qui seraient imputables au preneur dès lors qu'elles excèdent l'usage normal du bien compte-tenu de la période d'occupation des locaux par le preneur jusqu'à la date de restitution.

Les travaux de transformation ou d'amélioration ainsi que les constructions nouvelles, qui auront été faits par le Preneur, deviendront la propriété du Bailleur et ne donneront lieu à aucune indemnisation au profit du Preneur.

Les parties ont établi contradictoirement entre elles et concomitamment à la signature du présent protocole un pré-état des lieux qui correspond à l'état pris en compte dans le cadre du présent accord global.

A la date de libération, un procès-verbal de restitution du local sera établi entre le preneur et le bailleur.

- 3.4 Le Preneur fera son affaire de la résiliation des contrats d'abonnement (E.D.F, G.D.F, LA POSTE, etc) avant son départ et remettra au Bailleur, s'il en fait la demande, copie des lettres attestant des demandes de résiliation.
- 3.5 Dans le cas où le preneur n'aurait pas libéré le local à la date convenue et dans les conditions prévues ci-dessus, il sera redevable d'une somme forfaitaire de 500 € par jour de retard dans la libération et ce de manière irrévocable, sans préjudice de la capacité pour le propriétaire de procéder à l'expulsion.

Il appartiendra alors au bailleur de demander l'expulsion de la Société locataire par une simple Ordonnance de référé.

3.6 Dans la mesure où le preneur est à l'origine de la demande de voir différer sa date de départ par rapport à la date de signature du présent protocole, il renonce expressément à solliciter de la part du bailleur, la réalisation de quelques travaux que ce soient sur l'immeuble. Il renonce également à toutes demandes financières à l'égard du bailleur au titre du bail et de son occupation pendant cette période, hormis l'indemnité stipulée ci-après.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES DE LA POURSUITE D'OCCUPATION PAR LE PRENEUR JUSQU'A LA DATE EFFECTIVE DE RESTITUTION**

- 4.1 L'occupation se poursuivra aux clauses et conditions du bail précité.

Le preneur jusqu'à la date de résiliation devra donc s'acquitter du loyer et des charges tels qu'ils résultent de la poursuite du bail. Le bail continue en effet de produire ses effets jusqu'à la date de restitution.

Le preneur autorisera pendant toute cette période le bailleur ou toute personne ou organisme mandaté par lui, à se rendre sur place avec un préavis d'au moins 24 heures sauf urgence, afin de procéder à tout relevé, constat, dossier d'étude, visites qu'il lui semblerait nécessaires ou tout simplement opportuns.

- 4.2 La relation locative sera rompue définitivement à la date d'effet ci-dessus stipulée sans besoin d'acte réitératif, le preneur se reconnaissant d'ores et déjà en demeure d'avoir à délaisser les lieux dans les conditions stipulées.

La Société IN VIVO FRANCE ne pourra tirer aucun droit d'occupation de quelque nature qu'il soit sur les locaux au-delà du 5 janvier 2026.

En tant que de besoin, le présent accord emporte résiliation de toute convention de quelque nature qu'elle soit, d'occupation des locaux au-delà de cette date.

- 4.3 En contrepartie des concessions du Preneur, le dépôt de garantie sera remboursé par LMH à la libération effective des lieux par la société IN VIVO France.

Les Parties reconnaissent que les diverses sommes qu'elles se doivent mutuellement au titre du Bail et du Protocole sont des créances connexes.

En conséquence, les Parties conviennent que leurs créances réciproques se compenseront à concurrence de la plus faible.

## ARTICLE 5 - INDEMNITÉ DE RESILIATION

- 5.1 Le Bailleur s'engage à verser au Preneur qui l'accepte, une Indemnité de Résiliation forfaitaire transactionnelle et définitive pour la résiliation du Bail, d'un montant de **232 000,00 € HT (DEUX CENT TRENTÉ DEUX MILLE EUROS HORS TAXES)** (l' « Indemnité de Résiliation ») **TVA en sus, soit 278 400,00 € TTC**.

Ce paiement sera effectué par LMH en deux fractions égales de 139 200,00€ TTC :

- la première fraction sera versée dans les 8 jours ouvrés de la signature du présent protocole.
- La seconde fraction sera versée dans les 8 jours suivant la libération effective des lieux par le PRENEUR

- 5.2 Le Preneur certifie être à jour dans le règlement des sommes dues à quelque titre que ce soit à l'URSSAF, au Trésor Public et autres administrations ou organismes sociaux concernés par l'exploitation du Preneur dans le Local.

Le Preneur s'engage d'ores et déjà à faire son affaire personnelle de toutes sommes dues à la Date de Libération qui n'auraient pas encore été mises en recouvrement notamment par l'URSSAF et le Trésor Public, de telle sorte que le Bailleur ne soit pas inquiété à ce sujet.

Si contrairement à cette attestation, le Bailleur faisait l'objet de réclamations quelconques, le Preneur devra garantir le Bailleur en faisant son affaire personnelle de tous règlements.

## **ARTICLE 6 - DECLARATIONS DES PARTIES**

6.1 Le Bailleur et le Preneur confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent en tête du présent Protocole.

Ils déclarent en outre :

- . n'être et n'avoir jamais été en état de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, procédure de sauvegarde ou cessation de paiements,
- . ne pas se trouver dans une situation ou soumis à une censure quelconque de nature à restreindre leur capacité ou leurs pouvoirs,
- . avoir tous pouvoirs pour signer le présent Protocole.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où un mandataire ad hoc ou un conciliateur serait désigné par le Tribunal de Commerce compétent pour assister le Preneur pendant la durée du Protocole, le Preneur s'engage à informer le mandataire ad hoc ou le conciliateur des termes du présent Protocole. Le Preneur s'engage en outre à organiser aussitôt un rendez-vous entre le Bailleur et le mandataire ad hoc ou le conciliateur afin de pouvoir examiner ensemble l'état de leurs relations contractuelles.

Le Bailleur s'engage à garder confidentielle la nomination du mandataire ad hoc ou du conciliateur désigné.

6.2 Le Preneur déclare et garantit qu'il n'existe à ce jour aucun créancier inscrit sur le fonds de commerce exploité dans le Local, ainsi qu'il résulte de l'état négatif joint en ANNEXE.

A compter de la date du Protocole et jusqu'à la date de Libération, le Preneur s'engage à ne pas permettre que des inscriptions soient prises sur le dit fonds.

6.3 Il est précisé que le Bailleur consent au Protocole compte tenu de la confirmation expresse par le Preneur de l'absence de tout motif de réclamation à l'encontre du Bailleur et de son éventuel Mandataire au titre du Bail, notamment au titre des sommes facturées par le Bailleur.

En conséquence, le Preneur confirme renoncer à tout recours ou action résultant du Bail à l'encontre du Bailleur.

La présente déclaration du Preneur, et la renonciation qui l'accompagne, sont indissociables du consentement du Bailleur au présent Protocole.

6.4 Le Bailleur reconnaît avoir pu visiter l'ensemble des lieux loués y compris le parking.

Il reconnaît être informé de l'état du bâtiment, de l'éventuelle présence de matériaux pouvant contenir de l'amiante ou d'autres substances désormais à supprimer ou à surveiller.

6.5 Le Bailleur et le Preneur affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent Protocole exprime l'intégralité de l'Indemnité fixée ci-dessus d'un commun accord entre les Parties.

## ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent respectivement à conserver au présent Protocole et aux négociations qui ont conduit à sa conclusion un caractère strictement confidentiel, et notamment à ne pas faire état de leur existence, de leur objet ni de leur contenu auprès de tiers et à imposer la même obligation de confidentialité à toute personne extérieure qui en aurait connaissance de leur chef pour y avoir pris part.

Toutefois, le contenu de la présente transaction pourra être révélé aux commissaires aux comptes et/ou comptables des Parties, aux représentants des administrations sociale et fiscale, ainsi qu'en cas de demande de leur part, à toute juridiction ayant à connaître d'un litige opposant les parties au présent Protocole ou leurs ayants-droits relatif à l'exécution ou la validité du Protocole.

## ARTICLE 8 - VISITE DES LIEUX PAR LE BAILLEUR - TRAVAUX

Pendant toute la durée du Protocole, le Preneur autorise le Bailleur ou ses mandataires mais ce, sous réserve de ne pas gêner l'exploitation du Local :

- . à faire visiter l'intégralité du Local par tous techniciens, architectes, entreprises et prestataires du Bailleur,
- . à y réaliser tout contrôle technique qu'il jugera nécessaire en dehors de la présence du public dans tout ou partie du Local.

ce que le Preneur accepte en s'engageant, en conséquence, à faciliter l'accès aux locaux.

## ARTICLE 9 – TRANSACTION

Le Protocole vaut transaction entre les Parties au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Les Parties précisent, à ce titre, d'une part qu'elles se sont engagées librement dans la signature du Protocole, et d'autre part, qu'elles ont chacune disposé du temps nécessaire pour avoir leurs propres opinions, négocier, apprécier et approuver les termes et les conséquences de la présente transaction, sans contrainte et avec l'assistance du conseil de leur choix.

Chaque partie conserve la charge de ses frais de Conseil.

## ARTICLE 10 - ÉLECTION DE DOMICILE

Chacune des Parties fait élection de domicile en son siège social.

**ANNEXES**

- Etat des créanciers inscrits

Fait à

le

En deux exemplaires dont un original a été remis, après lecture, à chacune des parties.

**LE PRENEUR**

**Société IN VIVO**

**LE BAILLEUR**

**LILLE METROPOLE HABITAT**

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C 142

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C142

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°24/C145 DU 10 DECEMBRE 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE VINCI DE 24 LOGEMENTS COLLECTIFS, 24 PLACES DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN, 16 MAISONS BEGUINAGE ET 16 PLACES DE STATIONNEMENT AERIEN A EDIFIER A ROUBAIX RUES VICTOR HUGO ET PIERRE DE ROUBAIX

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les délibérations n°23/D053 du 06 juillet 2022 et 22/D076 du 20 septembre 2022 relatives à l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de VINCI de 24 logements collectifs, 24 places de stationnement souterrain, 16 maisons béguinage et 16 places de stationnement aérien à édifier à Roubaix rues Victor Hugo et Pierre de Roubaix pour une SHAB totale de 2 582 m<sup>2</sup> au prix principal de 2 150 € par m<sup>2</sup> de SHAB soit un prix total hors taxes de cinq millions cinq cent cinquante et un mille trois cents euros (5 551 300 € HT), TVA en sus au taux en vigueur ; Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération modificative n°25/C145 du 10 décembre 2024 par laquelle les membres du Bureau ont agréé les modifications suivantes :

- Acquisition de 25 logements collectifs et 25 places de stationnement contre 24 prévus initialement ;
- SHAB totale portée à 2 614,51 m<sup>2</sup> (988,98 m<sup>2</sup> pour les béguinages et 1 625,53 m<sup>2</sup> pour les logements collectifs) ;
- Prix unitaire du mètre carré de SHAB porté à 2 250 € soit un prix total d'acquisition s'élevant à cinq millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-sept euros et cinquante centimes hors taxes (5 882 647,50 € HT) TVA en sus au taux en vigueur ; Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant les modifications intervenues au niveau des logements ayant portées la SHAB totale à acquérir à 2 640,07 m<sup>2</sup> (soit 999,24 m<sup>2</sup> pour les béguinages et 1 640,83 m<sup>2</sup> pour les logements collectifs), le prix total de l'acquisition se trouve ainsi porté à cinq millions neuf cent quarante mille cent cinquante-sept euros et cinquante centimes hors taxes (5 940 157,50 € HT) frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20 m<sup>2</sup>, entraînera un réajustement du prix sur la base de 2 250 € HT/m<sup>2</sup> SHAB.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la modification du prix total d'acquisition de l'opération susvisée, en raison de la modification de la SHAB à acquérir, lequel s'élève à présent à cinq millions neuf cent quarante mille cent cinquante-sept euros et cinquante centimes hors taxes (5 940 157,50 € HT) en sus au taux en vigueur ; Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général	
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière	
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier	
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation	

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations	
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente	
Séverine CUNY, Directrice Juridique	
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales	
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité	
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale	
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation	
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage	

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C144

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** RETRAIT DE LA DELIBERATION 22/D054 DU 6 JUILLET 2022 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE EUROPEAN HOMES DE 20 LOGEMENTS ET 20 PLACES DE STATIONNEMENT AERIENS A EDIFIER A WERVICQ – ALLEE ROBERT SCHUMAN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération 22/D054 du 6 juillet 2022 relative à l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès d'European Homes de 20 logements et 20 places de stationnement aériens à édifier à Wervicq, allée Robert Schuman moyennant le prix hors taxe de 3 318 210 €, TVA en sus au taux en vigueur, et sous les charges et conditions indiquées dans ladite délibération.

Considérant les difficultés du promoteur à équilibrer son opération au prix initialement fixé, LMH a décidé de renoncer à ladite opération.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer la délibération n°22/D054 du 6 juillet 2022 susrelatée.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat  
 OPH de la Métropole  
 Européenne de Lille  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C143**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** RETRAIT DE LA DELIBERATION 23/C056 DU 29 AOUT 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE EUROPEAN HOMES DE 34 LOGEMENTS ET 34 STATIONNEMENTS A EDIFIER A WERVICQ – ALLEE ROBERT SCHUMAN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C056 du 29 août 2023 relative à l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès d'European Homes de 34 logements et 34 places de stationnements à édifier à Wervicq, allée Robert Schuman moyennant le prix hors taxe de 7 011 760 €, TVA en sus au taux en vigueur, sous la condition suspensive d'obtention des financements bancaires et sous les charges et conditions indiquées dans ladite délibération.

Considérant les difficultés du promoteur à équilibrer son opération au prix initialement fixé, LMH a décidé de renoncer à ladite opération.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer la délibération n°23/C056 du 29 août 2023 sus-relatée.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C146**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** NPNRU // VENTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'IMMEUBLE SIS A ROUBAIX 34 CITE FLIPO RUE PIERRE DE ROUBAIX

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 19 septembre 2025 estimant l'immeuble sis 34 cité Flipo rue Pierre de Roubaix à la somme de 86 000 € ;

Considérant que, dans le cadre du NPNRU, la MEL a missionné l'EPF pour acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, divers biens nécessaires à la réalisation du projet Roubaix Quartiers Anciens, requalification du quartier de l'Alma et quartier du Pile ;

Considérant le courrier en date du 12 mai 2023 nous notifiant l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au nouveau programme national de renouvellement urbain – Roubaix quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 15 avril 2024 aux termes duquel Monsieur le Préfet du Nord a déclaré ce projet d'utilité publique et rendu cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

Considérant que l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France nous a notifié cet arrêté par courrier en date du 14 mai 2024 ;

Considérant l'ordonnance d'expropriation numéro RG : 24/00008 en date du 15 novembre 2024 prise par Madame le Juge de l'expropriation, notifiée par l'EPF par courrier en date du 4 décembre 2024 ;

Vu le courrier du 3 octobre 2025 aux termes duquel l'EPF a demandé à acquérir le bien objet des présentes au prix des Domaines, majoré d'une indemnité de remplacement d'un montant de 4.300 € ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la vente de gré à gré, ou l'adhésion à l'ordonnance d'expropriation, au profit de EPF de l'immeuble sis à ROUBAIX 34 cité Flipo rue Pierre de Roubaix cadastré BZ n°576 moyennant le prix principal de 86 000 € et une indemnité de remplacement de 4.300 €.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélemy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25C147

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C147**

**OBJET** NPNRU // VENTE A LA SPL EURALILLE DE LA PARCELLE SISE A LILLE ZAC CONCORDE RUE LEON BLUM CADASTREE SECTION IP 168 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 30 septembre 2025 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de 60 € HT le m<sup>2</sup>

Vu la délibération n°20D068 en date du 8 décembre 2020 aux termes de laquelle les membres du bureau ont agréé le principe de la vente à la SPL EURALILLE, aménageur désigné par la MEL, des emprises foncières de LILLE CONCORDE comprise dans le périmètre du NPNRU, et de l'emprise foncière à détacher du square Samain, moyennant le prix principal de 60 €HT le m<sup>2</sup>, sachant que préalablement à toute vente de lot ou de terrain , il conviendra de délibérer d'une part pour constater le déclassement et la désaffection dudit lot ou dudit terrain, d'autre part pour la vente dudit lot ou dudit terrain.

Vu le protocole foncier « Phase Ouest de la ZAC CONCORDE à LILLE » en date d'Aout 2025, fixant les modalités économiques et techniques des régularisations foncières à intervenir entre les signataires, savoir la SPL EURALILLE, LMH, Partenord Habitat, la MEL et la ville de Lille, dans le périmètre dudit protocole,

Vu la délibération n°25/C125 du 13 octobre 2025 aux termes de laquelle les membres du bureau ont agréé la désaffection et le déclassement de la parcelle objet des présentes.

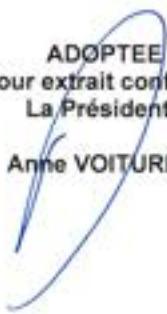
La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles suivantes sises à Lille rue Léon Blum ZAC CONCORDE :

Section	Numéro	Surface cédée
IP	180	Issu de IP 168 372 m <sup>2</sup>

Moyennant le prix de 60 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total hors taxes de 24.060 euros, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/CAL18

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération :25/C148**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** NPNRU // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C008 DU 21 JANVIER 2025 VENTE A LA SPL EURALILLE DES PARCELLES SISES A LILLE CADASTREES SECTION IR 132, 117 PARTIE, 118, 2 PARTIE ET 173 PARTIE ET DE LA DELIBERATION MODIFICATIVE 25/C096 DU 9 SEPTEMBRE 2025

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°24/C149 du 10 décembre 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le déclassement par anticipation des parcelles sises à LILLE ZAC CONCORDE cadastrées section IR n°132, 117 partie, 118, 2 partie et 173 ;

Considérant la désaffection effective des parcelles ;

Vu la délibération modificative n°25/C068 du 8 juillet 2025 à la délibération n°24/C149 du 10 décembre 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont constaté la désaffection et prononcé le déclassement des parcelles suivantes :

Section	Numéro	surface
IR	2	15a 31ca
IR	117	42a 02ca
IR	118	36ca
IR	173	1ha 83a 97ca
IR	174	12a 61ca
IR	175	2a 56ca
IR	176	1a 06ca
IR	113	68ca
IR	112	64ca
IR	181	9a 33ca
IR	182	23ca

Vu la délibération n°25/C008 du 21 janvier 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles sises à Lille cadastrées section IR numéros 181 182 117 partie 118 2 partie et 173 partie sous la condition résolutoire de la désaffection effective desdites parcelles conformément à l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération modificative n°25/C096 du 9 septembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles suivantes sises à Lille ZAC CONCORDE :

Section	Numéro	surface
IR	2 partie	6a 41ca
IR	117 partie	1a 50ca

			1a 18ca
IR	118		36ca
IR	181	Issu de IR 132	9a 33ca
IR	182	Issu de IR 132	23ca
IR	176		1a 06ca
IR	173 partie	Issu de IR 129	Environ 1ha 80a 44ca
		total	Environ 2ha 00a 51ca

Sans la condition résolutoire susvisée.

Considérant que les derniers documents modificatifs parcellaires cadastraux dressés par le cabinet GEOLYS, géomètre expert, ont ajusté les surfaces devant être vendues à la SPL EURALILLE ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles suivantes sises à Lille Zac Concorde :

Section	Numéro		surface
IR	196	Issu de IR 2	6a 04ca
IR	199	Issu de IR 117	1a 44ca
	200		1a 30ca
IR	118		36ca
IR	181	Issu de IR 132	9a 33ca
IR	182	Issu de IR 132	23ca
IR	176		1a 06ca
IR	212	Issu de IR 173	1ha 79a 67ca
IR	213	Issu de IR 173	2a 27ca
		Total environ	2ha 01a 70ca

Moyennant le prix principal de soixante euros hors taxe (60 €HT) le m<sup>2</sup> ;

La présente délibération modifie les délibérations n°25/C008 du 21 janvier 2025 et n°25/C096 du 9 septembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>
------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C149**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION 25/C129 DU 13 OCTOBRE 2025 RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES DE PARCELLES SISES A SALOME

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C129 du 13 octobre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert au domaine public de la MEL de parcelles sises à SALOME cadastrées section A n° 848p 847p 349p 347p ;

Vu l'avis des Domaines du 3 novembre 2025 estimant la parcelle A 350 objet des présentes à la somme de l'euro symbolique non versé

Considérant que les travaux du géomètre expert ont mis en évidence l'existence de domaine public à usage de trottoir sur la parcelle contiguë cadastrée section A n°350 partie qu'il convient également de transférer à la MEL,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert dans le domaine public de la MEL de la parcelle suivante sise à SALOME :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE m <sup>2</sup>	SURFACE TRANSFEREE ENVIRON m <sup>2</sup>
Rue de l'égalité	A	350 partie	152	1

La présente délibération complète la délibération n°25/C129 du 13 octobre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C150

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C131 DU 13 OCTOBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARTIES DE PARCELLES SISES A LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RESIDENCE LA ROSERAIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C131 du 13 octobre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert au domaine public de la MEL de parcelles sises à la Chapelle d'Armentières cadastrées section A n°2752 partie et n°2309 partie ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'intitulé des sections cadastrales des parcelles cédées ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer la modification de l'intitulé desdites parcelles comme suit :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE ENVIRON ( à parfaire avec le DMPC)
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Résidence la roseraie	B	2752 partie	7570 m <sup>2</sup>	P1 : 1934m <sup>2</sup> P3 : 3m <sup>2</sup>
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Résidence la roseraie	B	2309 partie	1463 m <sup>2</sup>	P1 : 324 m <sup>2</sup>

La présente délibération modifie la délibération n°25/C131 du 13 octobre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**15 - Délibération : 25/C151**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A TOURCOING RUE LOUIS LELOIR ET RUE CARNOT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 5 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Vu l'avis des domaines du 5 novembre 2025 estimant la parcelle BO 139 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à TOURCOING

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue Carnot	BO	133P	33m <sup>2</sup>
Rue Carnot	BO	134P	40m <sup>2</sup>
Rue Louis Leloir	BO	135P	23m <sup>2</sup>
Rue Louis Leloir	BO	136P	14m <sup>2</sup>
Rue Louis Leloir	BO	137P	228m <sup>2</sup>
Rue Louis Leloir	BO	139	16m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>
------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4
	Annie DESQUIENS,
	Anne VOITURIEZ,

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3
	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C152**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
EMPRISES A DETACHER DE LA PARCELLE SISE A TOURCOING CITE SEREINE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à TOURCOING :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Cité Sereine	CL	329P	2186 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C154**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A TOURCOING ALLEE DE LA SAVONNERIE PAUL TRANOY

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des domaines des 7 et 9 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à TOURCOING

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Allée de la savonnerie Paul Tranoy	ET	120p2	1200m <sup>2</sup>
Allée de la savonnerie Paul Tranoy	ET	120p4	135m <sup>2</sup>
Allée de la savonnerie Paul Tranoy	ET	293p2	125m <sup>2</sup>
Allée de la savonnerie Paul Tranoy	ET	299p4	1406m <sup>2</sup>
Allée de la savonnerie Paul Tranoy	ET	299p6	69m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C155**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A LYS LEZ LANNOY

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 6 Octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives.

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LYS LEZ LANNOY

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue Adolphe LORTHIOIR	AB	1593	1 983 m <sup>2</sup>	Environ 1 094 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VR!EZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C156**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A VILLENEUVE D'ASCQ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 22 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Villeneuve d'Ascq :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue du terroir	NM	372	25 470 m <sup>2</sup>	2 891 m <sup>2</sup> environ
Rue de la clé	MA	549	50 m <sup>2</sup>	49 m <sup>2</sup>
Rue des chercheurs	MX	327	4246 m <sup>2</sup>	P1 : 1948 m <sup>2</sup> P2 : 9 m <sup>2</sup>
Rue des chercheurs	MX	328	11 329 m <sup>2</sup>	P1 : 3450 m <sup>2</sup> P2 : 31 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C158**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // DELIBÉRATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C079 DU 8 JUILLET 2025 RELATIVE AUTRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C079 du 8 juillet 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M <sup>2</sup>
WATTRELOS	Rue des patriotes	AR	528	56
WATTRELOS	Rue Amédée Prouvost	AR	601	176
TOURCOING	rue d'Anor	DO	289	483
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	360	43
TOURCOING	Rue Paul Verschaeve	AY	362	35
TOURCOING	Allée Martin Luther King	BT	14	22
TOURCOING	Cité sereine rue Lamartine	CL	330	16
TOURCOING	Rue de l'Yser	AO	78	16
TOURCOING	Rue du clinquet	AC	375	809
TOURCOING	Rue du clinquet	AD	897	19
CROIX	Rue de la limite	AE	539	40
LILLE	Rue Edouard Herriot	IK	16	17
LILLE	Rue Georges Mendel	IK	28	17
LILLE	Rue Maxime Gorki	IK	238	89
LILLE	Rue Roger Salengro	3580AM	710	17
LILLE	Rue jules Breton	DM	405	110
LILLE	Rue de cannes	DM	406	17
LILLE	Place Michelet	DW	173	604
LILLE	Rue Canrobert	ES	328	44
LILLE	Rue Boucher e Perthes	NW	172	18
LILLE	Rue Constantine	RY	244	21
LILLE	Rue du pont à raisnes	TT	87	20
LILLE	Rue du pont à raisnes	TT	88	119
ILLIES	Rue de la platte voie	A	1782	376

ILLIES	La plate voie	A	1786	210
ILLIES	Rue de la broelle	A	2035	172
ILLIES	Rue de la broelle	A	2036	624
ILLIES	Rue de la broelle	A	2039	102
ILLIES	Rue de la broelle	A	2072	120
ILLIES	Rue de la broelle	A	2075	683
ILLIES	Rue de la broelle	A	2076	182

Considérant que les parcelles IK 238 et IK 16 sises à Lille doivent rester la propriété de LMH ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer la suppression des parcelles sises à Lille cadastrées IK n°238 et IK n°16 de la liste des parcelles à transférer à la MEL.

La présente délibération modifie la délibération n°25/C079 du 8 Juillet 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/11/2025

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C159**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE  
DE LA PARCELLE AM 115 SISE A WAVRIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 31 juillet 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie la parcelle suivante sises à WAVRIN :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue du Nouveau Siècle	AM	115	2 361 m <sup>2</sup>	Environ 460 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat  
 OPH de la Métropole  
 Européenne de Lille  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C160

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°25/C099 DU 9 SEPTEMBRE 2025 RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LOOS DE DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE CHEMINEMENTS, AIRE DE JEUX ET ESPACES VERTS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C099 du 9 septembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH au domaine public de la commune de Loos de diverses parcelles, savoir :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M <sup>2</sup>
LOOS	Rue Jules Vallès	A0	651	171
			652	1181
			655	612
			656	829

Considérant que c'est à tort et par erreur que la matrice cadastrale stipule que le propriétaire desdites parcelles est LMH alors que ces parcelles sont propriété de la MEL ainsi que cela a été confirmé par le centre de la publicité foncière ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération n°25/C099 du 9 septembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	---	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25C161

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C161**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N°25/C053 DU 27 MAI 2025  
RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE  
HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE  
DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C053 du 27 mai 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert dans le domaine public métropolitain de diverses parcelles sises à Templemars, Wavrin et Bondues, savoir :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE EN M <sup>2</sup>
TEMPLEMARS	Rues Henry Kissinger – Willy Brandt – Elie Wiesel – Henri Dunant – Nelson Mandela – Kofi Annan	AH	680	43
			682	102
			684	39
			722	352
			748	221
			753	550
			756	978
			758	842
TEMPLEMARS		ZH	67	688
			69	35
			106	83
			108	642
			110	869
			111	803
			114	1463
WAVRIN	Allée de Provence Rue du nouveau siècle Rue de l'île de France	AL	277	351
			290	93
			295	67
BONDUES	Avenue Albert Lecointre	BM	360	54

Considérant que la parcelle sise à Templemars cadastrée section AH n°756 doit rester la propriété de LMH ;

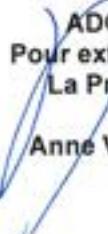
Considérant que la parcelle sise à Templemars cadastrée section AH n°747 dit être transférée à la MEL ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer :

- le retrait de la parcelle AH n°756,
- l'ajout de la parcelle AH n°747 pour 479 m<sup>2</sup>.

La présente délibération modifie la délibération n°25/C053 du 27 mai 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

  
ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	---	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

25/C/162

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C162**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DE LA BASSE MASURE AI 624 ET AL 518

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue de la Basse Masure :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
AI	730	AI 624	568
AL	749	AL 518	421

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C163**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES  
PARCELLES AK 427 ET 426 SISES A ROUBAIX RUE SAINT JOSEPH

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue Saint Joseph :

SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFÉRÉE En m <sup>2</sup>
AK	427	///	P2 : 10
AK	427	///	P3 : 382
AK	427	DEUX	P4 : 96 m <sup>2</sup>
AK	426	///	Environ 0,42

Le volume DEUX se composant comme suit :

Sous fraction de volume	Nature	Superficie en m <sup>2</sup>
2.1	Trottoir	9
2.2	Trottoir	9
2.3	Trottoir	9
2.4	Trottoir	9

<b>2.5</b>	<i>Trottoir</i>	<b>9</b>
<b>2.6</b>	<i>Trottoir</i>	<b>9</b>
<b>2.7</b>	<i>Trottoir</i>	<b>9</b>
<b>2.8</b>	<i>Trottoir</i>	<b>9</b>
<b>2.9</b>	<i>Trottoir</i>	<b>9</b>
<b>2.10</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>
<b>2.11</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>
<b>2.12</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>
<b>2.13</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>
<b>2.14</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>
<b>2.15</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>
<b>2.16</b>	<i>Trottoir</i>	<b>2</b>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son déléguétaire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C164**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE SAINT ANTOINE AZ 549, 550, 553, 554 ET 555 PARTIES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue Saint Antoine :

SECTION	ISSU DE	VOLUME	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup> parcelles entières	SURFACES TRANSFEREES En m <sup>2</sup> - parcelles des volumes
AZ	555	UN QUATRE CINQ SIX	P2 : 8 m <sup>2</sup>	P3 : 5m <sup>2</sup>
AZ	554		P2 : 7 m <sup>2</sup>	P3 : 3 m <sup>2</sup>
AZ	553		P2 : 20 m <sup>2</sup>	P3 : 8 m <sup>2</sup>
AZ	552		P2 : 7 m <sup>2</sup>	P3 : 3 m <sup>2</sup>
AZ	551		P2 : 7 m <sup>2</sup>	P3 : 3 m <sup>2</sup>
AZ	550		P2 : 8m <sup>2</sup>	P3 : 3 m <sup>2</sup>
AZ	549		P2 : 11 m <sup>2</sup>	P 3 :4 m <sup>2</sup> P4 : 9 m <sup>2</sup>

Lesdits volumes se composent comme suit :

Fraction de volume	Désignation sommaire	Superficie en m <sup>2</sup>
1.1	Trottoir	8.2
1.2	Trottoir	2.5
1.3	Trottoir	7.9
1.4	Trottoir	2.4
4	Trottoir	5.7
5	Trottoir	7.1
6.2	Trottoir	1.7

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique :

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

**Anne VOITURIEZ**



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C165**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE PARCELLES  
SISES A ROUBAIX RUE DU STAND DE TIR RUE DE CARIHEM CO 79, 99 ET 110

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue du stand de tir et rue de Carihem :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue du Stand de Tir	CO	99	76 m <sup>2</sup>
Rue de Carihem	CO	110	90 m <sup>2</sup>
Avenue du Parc des sports	CO	79	55 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/166.

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C166

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DU PILE CT 334, CX 711, 714 ET 716

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue du Pile :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFERREE En m <sup>2</sup>
CT	366	334	20
CX	799	711	29
CX	801	714	18
CX	803	716	19

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/167

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C167

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DE MONS CX 324, 325 ET 696

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue de Mons :

SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
CX	770	//	P2 3 m <sup>2</sup>
CX	325	//	P2 4 m <sup>2</sup>
CX	324	//	P2 6 m <sup>2</sup>
CX	696	//	P2 10 m <sup>2</sup>
CX	324	UN	P3 0,8 m <sup>2</sup>
CX	696	UN	P3 0,5 m <sup>2</sup>

Ledit volume est défini comme suit :

Fraction de volumes	Désignation	Superficie en m <sup>2</sup>
1.1	Trottoir	0.8
1.2	Trottoir	0.5

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérénice DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C168**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE VAN DYCK ET RUE LEONARD DE VINCI ET 101, 110

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des domaines du 7 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue Van Dyck et rue Léonard de Vinci :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
ET	320	ET 101	17
ET	322	ET 110	20

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique :

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,
<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM	Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes	Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/11/2025

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C169**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DE JEAN MACE ET RUE  
RAPHAEL EV 191, 252

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des domaines du 24 septembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération,  
à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs  
accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les  
statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public  
seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences  
respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers  
le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue Jean Macé et rue Raphael :

SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE en m <sup>2</sup>
EV	252	P2 : 44 m <sup>2</sup>
EV	191	P2 : 32 m <sup>2</sup>
EV	191	P3 : 31 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au  
Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la  
présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat  
**OPH de la Métropole  
 Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/10

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C170

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE BOILEAU HV 662, 709, 721, 722,  
883, 885, 888, 894, 895 ET 897.

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 24 septembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération,  
à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 29 octobre 2025 estimant les parcelles HV 894 HV 888 objet de la présente  
délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs  
accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les  
statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public  
seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences  
respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers  
le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue Boileau :

SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
HV	722	P2 : 80
HV	721	P2 : 20
HV	709	P2 : 4
HV	894	P2 : 2
HV	662	17
HV	895	16
HV	885	4
HV	883	4
HV	897	4
HV	888	1

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au  
Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la  
présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C171**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DU COQ FRANCAIS HY 614

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue du Coq Français :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
HY	716	HY 614	6

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	---	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/12

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C172**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DE BEAUMONT IO 193

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue de Beaumont :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFERREE En m <sup>2</sup>
IO	207	IO 193	37

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat  
**OPH de la Métropole  
 Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERRIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C173

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES KS 298 VOLUME SISE A ROUBAIX RUE DE LILLE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue de Lille :

SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
KS	298	//	P1 : 20
KS	298	DEUX	P3 : 17
		QUATRE	
		SIX	
		SEPT	

Lesdits volumes définis comme suit :

Volume	Désignation sommaire	Superficie en m <sup>2</sup>
2	Trottoir	7.1
4	Trottoir	7.5
6	Trottoir	2.8
7	Trottoir	2.6

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/174

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C174**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DE L'EPEULE LO 461 LP 223

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Roubaix rue de Mouvaux :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE En m <sup>2</sup>
LN	261	252	53

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/01/25

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C175**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DE L'EPEULE LO 461 LO 106  
LP 223

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objets de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 29 octobre 2025 estimant la parcelle cadastrée section LO n°106, objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, des parties de parcelles suivantes sises à Roubaix :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE
Rue de l'Epeule	LO	106P2	/	1 m <sup>2</sup>
Rue de l'Epeule	LO	461P2	/	11 m <sup>2</sup>
Rue de l'Epeule	LP	258	223	52 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/176 .

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C176

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DES LIGNES ET RUE DU PAYS  
LV 406, 467

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objets de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, d'une partie de parcelle suivante sise à Roubaix rue des Lignes :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE
Avenue des Nations Unies	LV	549	406	5 m <sup>2</sup> environ

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie de parcelle et d'un volume d'air sis à Roubaix rue du Pays :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Avenue de la Fosse aux Chênes	LV	467P3	24 m <sup>2</sup> environ

ADRESSE	SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFEREE
Avenue de la Fosse aux Chênes	LV	467P	Volume 1	28 m <sup>2</sup> environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/177

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C177**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARTIES DE PARCELLES SISES A ROUBAIX RUE DU FRENOY MO 38, 41, 42, 43, 44, 545 ET 547

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 8 octobre 2025 estimant les parcelles objets de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 29 octobre 2025 estimant la parcelle MO 547 objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, des parties de parcelles suivantes sises à Roubaix :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE
Rue Cuvier	MO	701	547	1 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	699	545	3 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	698	545	3 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	688	38	13 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	690	41	19 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	692	42	12 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	694	43	12 m <sup>2</sup>
Rue du Fresnoy	MO	696	44	27 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/178

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C178

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN D'UNE PARTIE DE  
PARCELLE SISE A NEUVILLE-EN-FERRAIN RUE CARNOT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts relevant de la compétence de la commune ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Vu la délibération n°1 du 25 septembre 2025 du conseil municipal de la commune de Neuville-en-Ferrain agrément le transfert à son profit de la partie de la parcelle ci-après ;

Considérant que LMH et la commune se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Neuville-en-Ferrain, de la partie de parcelle suivante sise à Neuville-en-Ferrain :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Résidence Carnot	BA	51P	245 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat  
 OPH de la Métropole  
 Européenne de Lille  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

BUREAU  
 Réunion du 17 Novembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES	3

Présents :

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

Absents, ayant donné pouvoir

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/129

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C179

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN D'UNE PARTIE DE PARCELLE SISE A NEUVILLE-EN-FERRAIN RUE LEON LEMAN.

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts relevant de la compétence de la commune ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Vu la délibération n°1 du 25 septembre 2025 du conseil municipal de la commune de Neuville-en-Ferrain agréant le transfert à son profit de la partie de la parcelle ci-après ;

Considérant que LMH et la commune se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Neuville-en-Ferrain, de la partie de parcelle suivante sise à Neuville-en-Ferrain :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFERREE
Rue Léon Leman	AA	144P	236 m <sup>2</sup> environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C180**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARTIES DE PARCELLES SISES A NEUVILLE-EN-FERRAIN RUE CARNOT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, de la partie de parcelle suivante sise à Neuville-en-Ferrain :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Résidence Carnot	BA	51P	361 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
-------------------	----------

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS,	Anne VOITURIEZ,
--	------------------	-----------------

<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
--

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

25/C/181.

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C181**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARTIES DE PARCELLES SISES A NEUVILLE-EN-FERRAIN RUE LEON LEMAN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 4 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, de diverses parties de parcelles suivantes sises à NEUVILLE-EN-FERRAIN rue Léon Leman

SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFEREE EN TOTALITE en m <sup>2</sup>	SURFACE CADASTRALE DU VOLUME En m <sup>2</sup>
AA	144	UN		P3 : 46 m <sup>2</sup>
AA	144		P1 : 513 m <sup>2</sup>	
AA	144		P7 : 2257 m <sup>2</sup>	
AA	32		P1 : 393 m <sup>2</sup>	

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>
------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

25/C/182

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C182**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE JEAN GIRAUDOUX RUÉ ELSA TRIOLET CADASTREES SECTION DN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 7 avril 2025 estimant les parcelles DN 119 DN 286 (ex DN 226) objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFERREEE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue Jean Giraudoux	DN	286	//	Lot H 120
Rue Elsa Triolet	DN	98	//	Lot B : 1524
	DN	99	//	
	DN	100	//	
	DN	101	//	
	DN	112	//	
	DN	113	//	
	DN	114	//	
	DN	115	//	
	DN	116	//	
	DN	117	//	
	DN	118	//	
	DN	119	//	
	DN	120	//	
	DN	121	//	
	DN	122	//	
	DN	123	//	
	DN	124	//	

DN	125	//
DN	126	//
DN	127	//
DN	128	//
DN	129	//
DN	252	//
DN	260	//
DN	284	//

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
 Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C183**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE HALLUIN DE DIVERSES PARCELLES  
SISES A HALLUIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 7 mai 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts, chemins piétons, école relevant de la compétence de la commune ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Vu la délibération n°16/27- 10/2025 du 14 octobre 2025 du conseil municipal de la commune de Halluin agrément le transfert à son profit des parcelles ci-après ;

Considérant que LMH et la commune se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Halluin, des parcelles suivantes sises à Halluin :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	918	2520 m <sup>2</sup>	P1 : 1840 m <sup>2</sup>
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	922	1637 m <sup>2</sup>	P1 : 858 m <sup>2</sup>
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	917	4555 m <sup>2</sup>	P3 : 78 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C184

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C184**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE SISES A HALLUIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Halluin :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	918	2520 m <sup>2</sup>	P2 : 606 m <sup>2</sup>
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	922	1637 m <sup>2</sup>	P3 : 519 m <sup>2</sup>
Rue North Tyneside rue Jean Fievet	AS	917	4555 m <sup>2</sup>	P1 : 1893 m <sup>2</sup> P5 : 60 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C185

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25C185**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARTIE  
DE LA PARCELLE DO 304 SISE A TOURCOING ALLEE CASSETTE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 04 août 2025 estimant la parcelle, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, d'une partie la parcelle suivante sise à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Allée André Cassette	DO	304P	1 355 m <sup>2</sup>	Environ 570 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente**

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C186**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE TOURCOING D'UNE PARTIE DE PARCELLE EN NATURE D'ESPACES VERTS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 04 août 2025 estimant le bien sis à Tourcoing, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts relevant de la compétence de la commune ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Tourcoing, de la parcelle suivante :

COMMUNE	ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE EN M <sup>2</sup>	SURFACE TRANSFEREE
TOURCOING	Allée André Cassette	DO	304P	1 355 m <sup>2</sup>	776 m <sup>2</sup> environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,
<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C187

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C187**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES  
PARCELLES DW 231 PARTIE ET DW 247 PARTIE SISES A TOURCOING RUE  
LACEPEDE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Tourcoing :

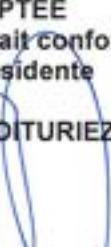
ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue Lacépède	DW	231P1	25 m <sup>2</sup>
Rue Lacépède	DW	231P2	8m <sup>2</sup>
Rue Lacépède	DW	247P1	102m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	---	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
---

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage
---

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C188**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // DESAFFECTION – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A TEMPLEMARS CADASTREE SECTION AH N° 756 RUE NELSON MANDELA

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°756 sur la commune de Templemars ;

Considérant que cette emprise foncière supporte des espaces qui dépendent du domaine public comme un cheminement mode doux faisant maillage et qu'il échet de procéder à la désaffection puis au déclassement de la parcelle susvisée afin de permettre la conservation de cette emprise dans le domaine privé de LMH ;

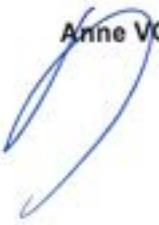
Vu le procès-verbal de constat dressé par Maître GUEPIN, commissaire de justice à Lille, le 4 novembre 2025, constatant la désaffection de la parcelle cadastrée AH n° 756 ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffection matérielle de la parcelle cadastrée section AH numéro 756 sise à Templemars, rue Nelson Mandela et de décider le déclassement de celle-ci.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTEES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/11/2025  
25/11/2025

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C189

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA  
PARCELLE DZ 175 SISE A TOURCOING RUE DES COULONS

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 04 août 2025 estimant la parcelle, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante sise à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE
Rue des Coulons	DZ	175	645 m <sup>2</sup>

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU****Réunion du 17 Novembre 2025****Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
---------------------------------	----------

<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>
------------------------------------	----------

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C190

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA  
PARCELLE HK 153 PARTIE SISE A TOURCOING RUE NATIONALE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 04 aout 2025 estimant la parcelle, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivantes sise à Tourcoing

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREE
Rue Nationale	HK	153P	47 m <sup>2</sup>	9 m <sup>2</sup> Environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique.

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE

Pour extrait conforme

La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,
<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/191

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C191**

Service      Direction Juridique

Objet      TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE PARCELLE  
SISE A LILLE RUE DU SOLEIL ELVAT CADASTREE SECTION 298AB 388

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue du soleil levant	298AB	1342	388	4

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente**

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	---	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/192

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C192

**Service** Direction Juridique

**Objet** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE  
PARCELLES SISES A LILLE RUE DU BUISSON CADASTREES SECTION AZ

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue du Buisson	AZ	228	//	Lot D : 436

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat  
 OPH de la Métropole  
 Européenne de Lille  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,
<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente Séverine CUNY, Directrice Juridique Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/193

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C193**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A LILLE RUE DESIRE BONDUES RUE ROBESPIERRE  
CASDASTREES SECTION DL

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 14 octobre 2025 estimant la parcelle DL 806 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrémenter le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue Désiré Bondues	DL	806	//	Lot A : 7
Rue Robespierre	DL	185	//	Lot A : 16

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C194

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C194

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE PARCELLES  
SISES A LILLE RUE DE CANNES RUE JULES BRETON CADASTREES SECTION  
DM

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 25 mai 2025 estimant la parcelle DM 404 objet de la présente délibération,  
à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs  
accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les  
statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public  
seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences  
respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers  
le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue de cannes rue Jules Breton	DM	404	//	129

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au  
Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la  
présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie	DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	-------	------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/195

Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

59 - Délibération : 25/C195

Service Direction Juridique

Objet TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A LILLE RUE ALFRED NAQUET CASDATREES SECTION IK

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 7 avril 2025 estimant les parcelles IK 14 et 312, objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue Alfred Naquet	IK	453	363	156
	IK	444	312	1
	IK	445	312	80
	IK	450	313	293
	IK	443	14	4
	IK	448	14	5
	IK	237	//	110

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente  
  
Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C 196

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C196**

**Service** Direction Juridique

**Objet** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DELCROIX CADASTREES SECTION AM

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 31 octobre 2025 estimant la parcelle AM 253 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Considérant que la MEL a pris une décision directe de classement de ces parcelles le 12 avril 2018 n°18DD0249 ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue Delcroix	AM	59	//	Lot A : 1354
	AM	60	//	
	AM	79	//	
	AM	184	//	
	AM	240	//	
	AM	241	//	
	AM	253	//	

604

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTEE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

<b>Présents :</b>	<b>4</b>
Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,
<b>Absents, ayant donné pouvoir</b>	<b>3</b>
Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C/197

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C197**

**Service** Direction Juridique

**Objet** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DE CALAIS CADASTREES SECTION KO

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 31 octobre 2025 estimant la parcelle KO 324 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue de Calais	KO	318	//	Partie A : 23 Partie B : 98 Partie D : 122
	KO	324	//	Partie E : 1

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRÉSENTES</b>	<b>3</b>

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	<b>4</b>	Annie DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	----------	------------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET M. Jean-François DEVILLERS Mme Françoise DE VRIEZE	<b>3</b>	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
--	----------	--

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C198

**Service** Direction Juridique

**Objet** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES  
PARCELLES SISES A LILLE RUE LAFARGUE CADASTREES SECTION PV

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines du 18 août 2025 estimant les parcelles PV 198 462 464 et 543 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue Lafargue	PV	552	462	73
	PV	554	464	52
	PV	550	198	11
	PV	556	543	29
	PV	557	543	1

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 17 Novembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATEURS PRESENTS	4
ADMINISTRATEURS REPRESENTES	3

### Présents :

Mmes Véronique DELCOURT,  
Ghislaine WENDERBECQ Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ,

#### Absents, ayant donné pouvoir

Absentes, ayant donné pouvoir

Mme	Bérénégère DURET	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M.	Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme	Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

#### **Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations  
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C 190

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C199

**Objet** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DE COURTRAI RUE DE MAUGRE CADASTREES SECTION TT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Vu l'avis des Domaines du 13 novembre 2025 estimant les parcelles TT 48 et 84 objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrérer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue de Courtrai rue Maugré	TT	112	48	14
	TT	114	48	82
	TT	118	83	592
	TT	84	//	32

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU  
Réunion du 17 Novembre 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 4

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES** 3

**Présents :**

Mmes Véronique DELCOURT, Ghislaine WENDERBECQ	4	Annie	DESQUIENS,	Anne	VOITURIEZ,
--	---	-------	------------	------	------------

**Absents, ayant donné pouvoir**

Mme Bérengère DURET	3	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS		Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme Françoise DE VRIEZE		Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la gestion financière
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement et de l'Immobilier
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Rosalie BRUGE, Chargée d'Opérations
Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Eva NANINCK, Directrice de la Réhabilitation
Fanny VERSCHUEREN, Responsable Pôle Maîtrise d'Ouvrage

25/C201

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C201**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU  
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE PARCELLES  
SISES A LILLE RUE FLEMING CADASTREES SECTION VE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les avis des Domaines des 12 et 13 août 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M <sup>2</sup> environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue Fleming	VE	272	150	1007

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique :

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ